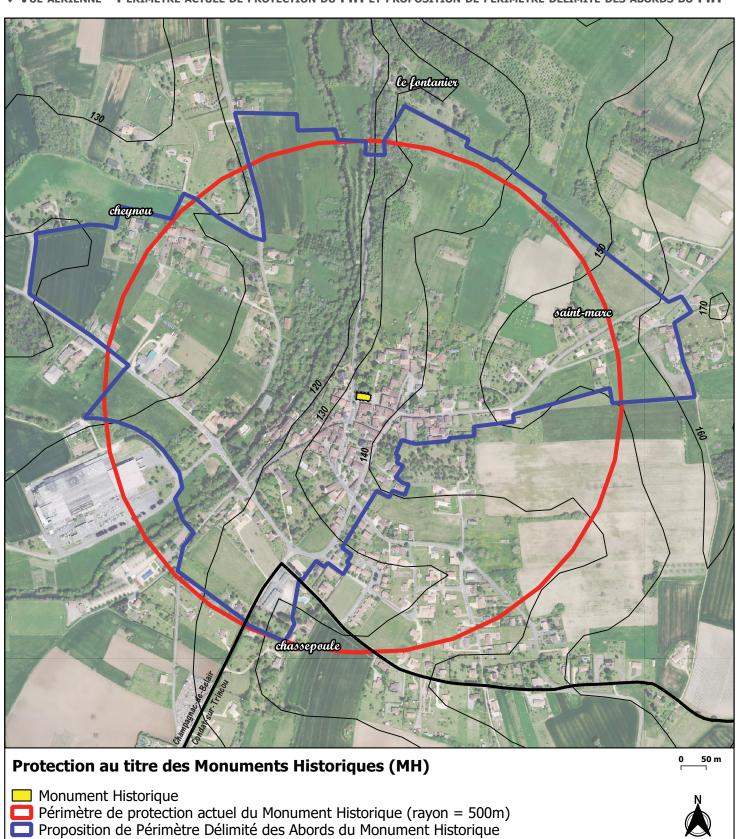
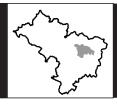
## **Fiche n°14** Église S<sup>T</sup>-Christophe



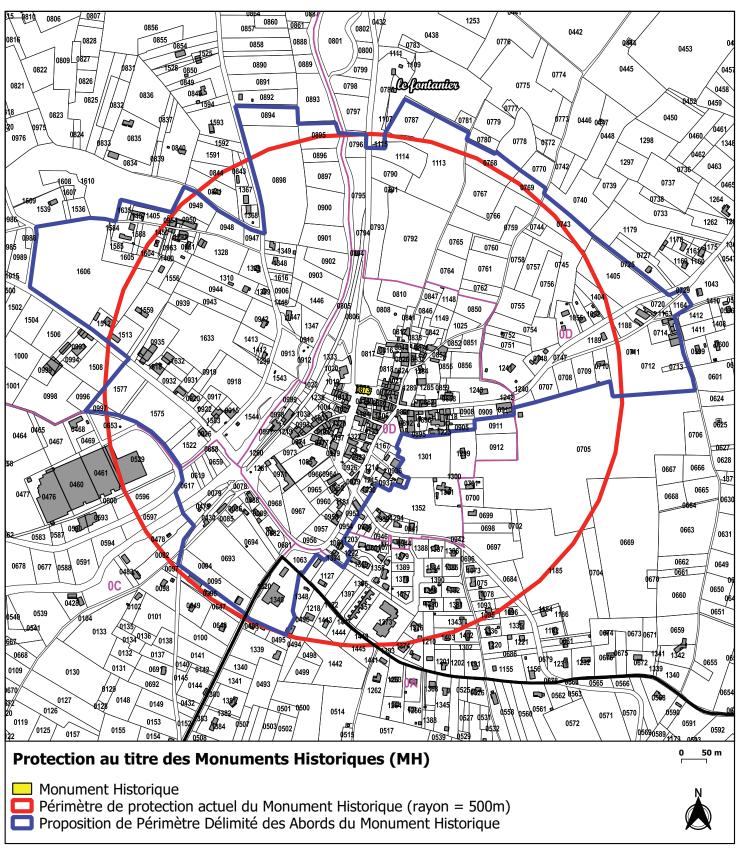
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





## Fiche n°14 Église S<sup>T</sup>-Christophe

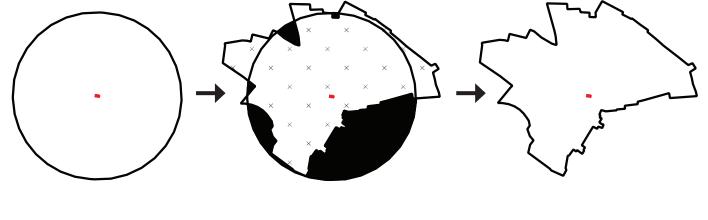
#### ◆ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



## **Fiche n°14** Église S<sup>T</sup>-Christophe



#### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF Périmètre Délimité des Abords du MH: Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

L'église S<sup>T</sup>-Christophe est localisée au coeur du bourg historique de Champagnac-de-Belair, dans une zone bâtie ancienne et relativement dense. Elle se situe à l'intersection de l'avenue Charles Serre et de la rue Edouard Pazat. La Dronne s'écoule au pied du bourg ancien et dessine un cordon naturel au sein de cette vaste plaine à dominante agricole.

Sur un axe nord/sud-ouest, le nouveau périmètre est resté quasiment similaire au périmètre initial des 500 mètres : effectivement, la route départementale n°83, permet, au nord, lorsque l'on dépasse le panneau d'agglomération, et au sud, lorsque l'on arrive au niveau du carrefour, de deviner la silhouette du bourg de laquelle se détache l'imposant clocher de l'église.

A l'est, la route départementale n°82 qui monte vers le hameau de Saint-Marc permet d'apprécier la vue d'ensemble sur le bourg. On peut d'ailleurs apercevoir le clocher de l'église, mais seulement jusqu'à ce qu'on dépasse le virage. Ainsi, même si elles n'entretiennent pas forcément de relation visuelle directe avec le Monument Historique, les constructions existantes au sein du hameau de Saint-Marc, au caractère patrimonial remarquable et similaire à celui du bourg, ont été ajoutées dans le nouveau périmètre de protection.

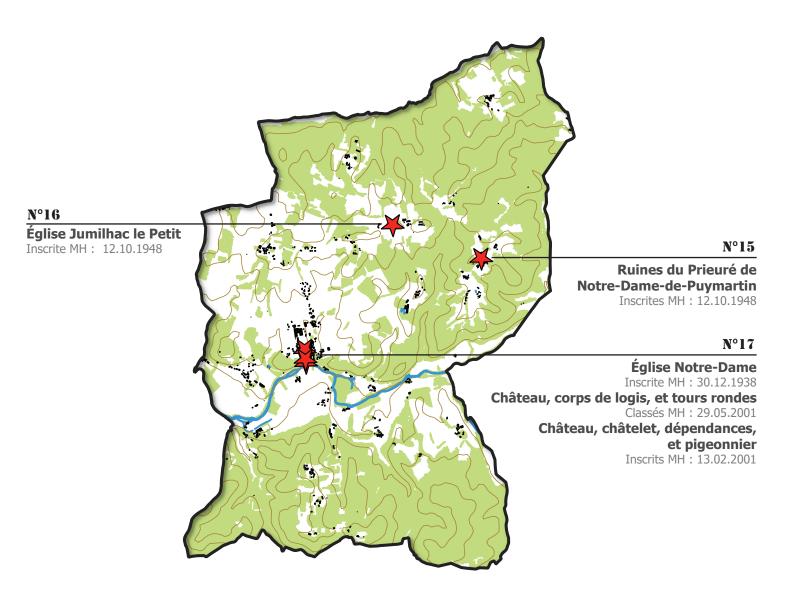
Au sud-est, depuis le lotissement et la résidence des Chaminades ou bien encore depuis le lotissement des Garennes, et du fait de la topograhie du lieu et de la densité du tissu urbain du bourg, les vues sont limitées vers le Monument Historique. Le projet de PDA n'a donc pas retenu cette zone d'urbanisation récente, en rupture avec la qualité architecturale du bourg et de son église. Par ailleurs, en raison d'un dénivelé progressif réduisant la visibilité en direction de l'église, les espaces agricoles ouverts localisés sur ce secteur ont également été retirés du nouveau périmètre.

A l'ouest, le projet de PDA suit les limites de la route départementale n°82 et de la route communale n°7 en y incluant le hameau de Cheynou. Situées en vis-à-vis de l'église, à égale hauteur sur le vallon opposé, les constructions présentes dans ce hameau intéragissent visuellement avec le Monument Historique. La trame viaire, particulièrement dégagée sur ce secteur (vastes espaces agricoles ouverts bordant les voies) rend perceptible le Monument Historique en des points relativement éloignés. En effet, lorsque l'on arrive par l'ouest, se dessinent le profil du bourg et le clocher de l'église, point d'appel dans le paysage.

Au sud-ouest, l'église n'étant pas visible depuis l'usine St-Michel, le projet de PDA a été ajusté afin d'en exclure ce bâtiment industriel.

# Commune de La Chapelle-Faucher

# La Chapelle-Faucher





## Fiche n°15 Ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin

#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 12 octobre 1948

Le prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin fait partie de la commanderie de l'ordre de Saint-Jean, annexée en 1373 à celle de la Roche Saint-Paul.

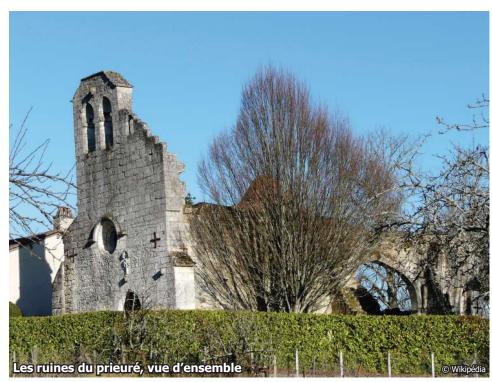
Il se compose d'une petite église à une seule nef et à chevet plat, avec une chapelle latérale.

Un escalier à vis s'ouvre dans une tour carrée derrière cette chapelle.

Le porche est surmonté d'une tête sculptée supportant une croix.

Trois autres pierres à figures humaines se trouvent sur la façade.

Les ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin appartiennent à un propriétaire privé.

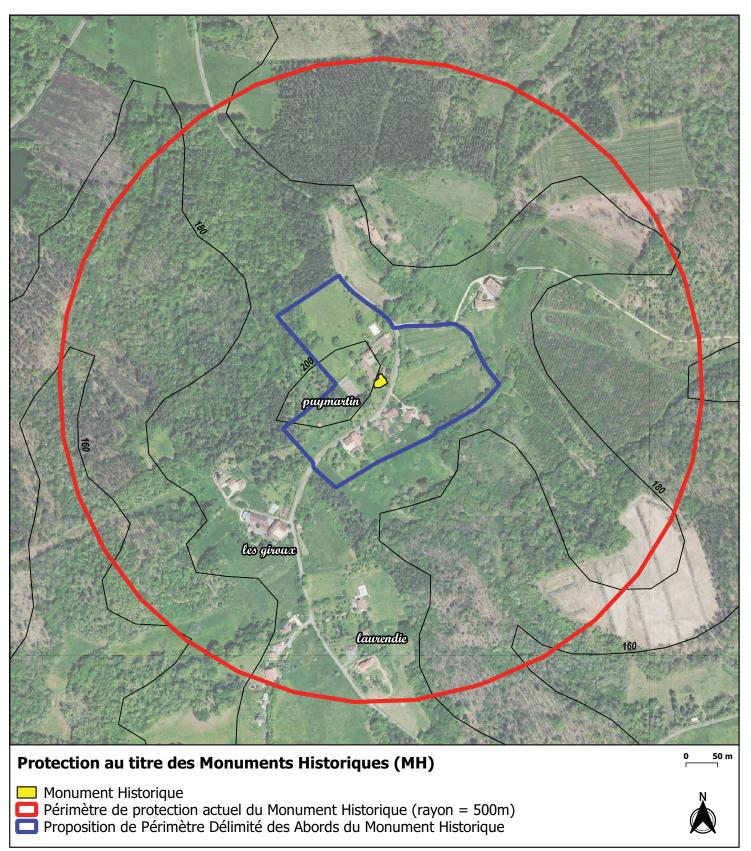




## Ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin



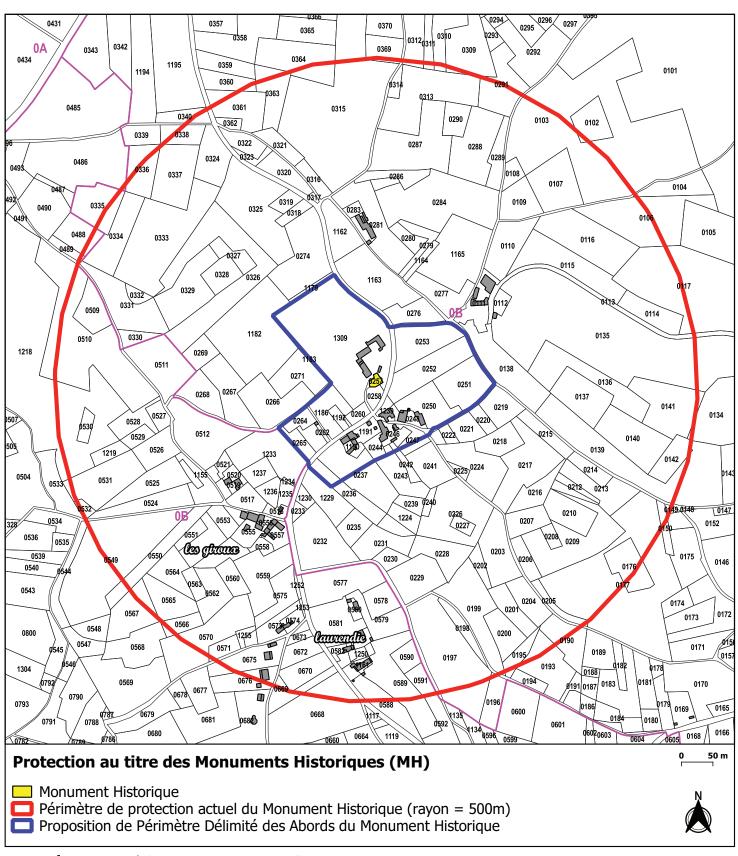
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





# Fiche n°15 Ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin

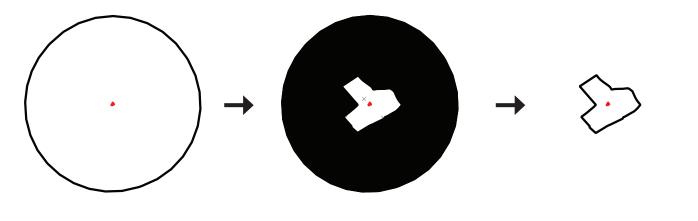
♦ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



## Ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin



#### ♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF <u>Périmètre Délimité des Abords du MH :</u>
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est nettement inférieure à celle du périmètre de protection actuel. Effectivement, le nouveau périmètre proposé reste à l'intérieur du rayon initial de 500 mètres.

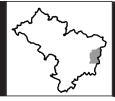
Les ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin sont situées au centre du hameau patrimonial de Puymartin, dans une zone bâtie ancienne et relativement groupée.

Les bâtiments présents au sein du hameau de Puymartin, encerclant les ruines du Prieuré au nord et au sud, viennent masquer la perception de l'édifice. Ainsi, les habitations situées plus au nord et au nord-est, ainsi que les constructions présentes au sud, dans les hameaux des Giroux et de Laurendie n'entretiennent pas réellement de relation visuelle avec le Monument Historique. C'est pourquoi elles ont été retirées du nouveau périmètre de protection.

L'important couvert boisé présent sur un croissant ouest et sur une frange est, ne permet pas de visualiser le Monument Historique en quelque point que ce soit. Ainsi, à l'ouest et à l'est le projet de PDA vient se positionner en limite de ces boisements.

En fait, les ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin ne se devinent que très tardivement, uniquement lorsque l'on arrive sur les entrées du hameau. La proposition de PDA se limite donc au tissu ancien du hameau de Puymartin qui présente une homogenéité en terme de structuration du bâti, ainsi qu'à sa ceinture verte (espaces ouverts de type prairie aux abords immédiats du hameau).

Le Monument Historique se situe, comme pour le périmètre initial, au centre du nouveau tracé.



#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 12 octobre 1948

Cette petite église romane **(XII**ème **siècle)** se compose d'une seule nef.

La voûte de la nef a été remplacée par un faux plafond en bois.

Le choeur est resté intact. Il comprend trois arcatures aveugles reposant sur des colonnes rondes à chapiteaux (chevet roman en hémicycle) ornés de palmettes ou de motifs géométriques (modillons).

Le clocher repose sur le choeur ovale.

Les colonnes et les chapiteaux portent des traces de peinture.

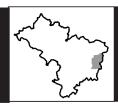
L'église de Jumilhac-le-Petit est propriété de la commune.



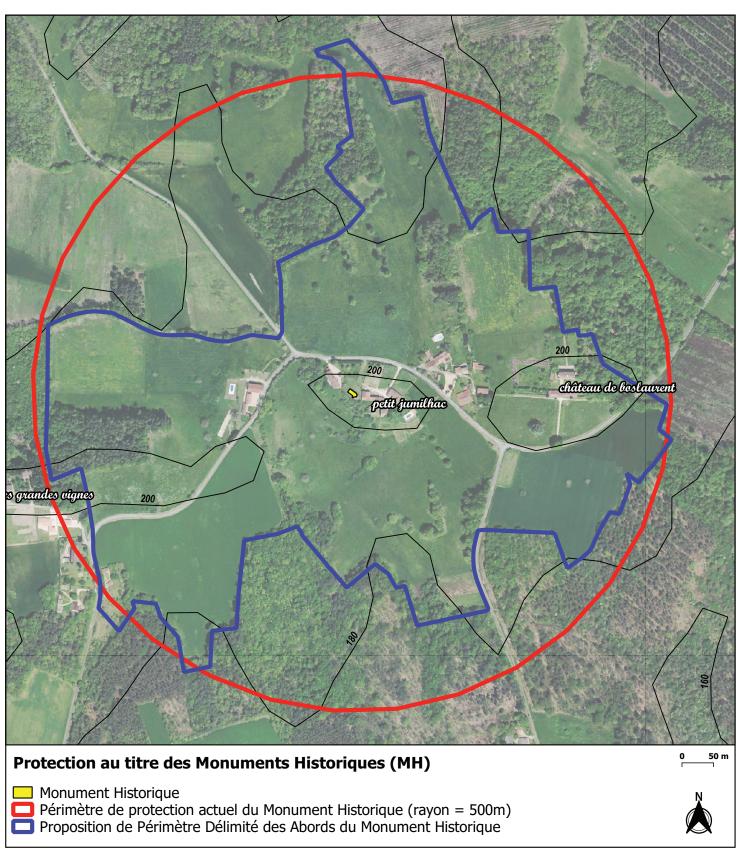


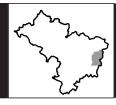


Page 110

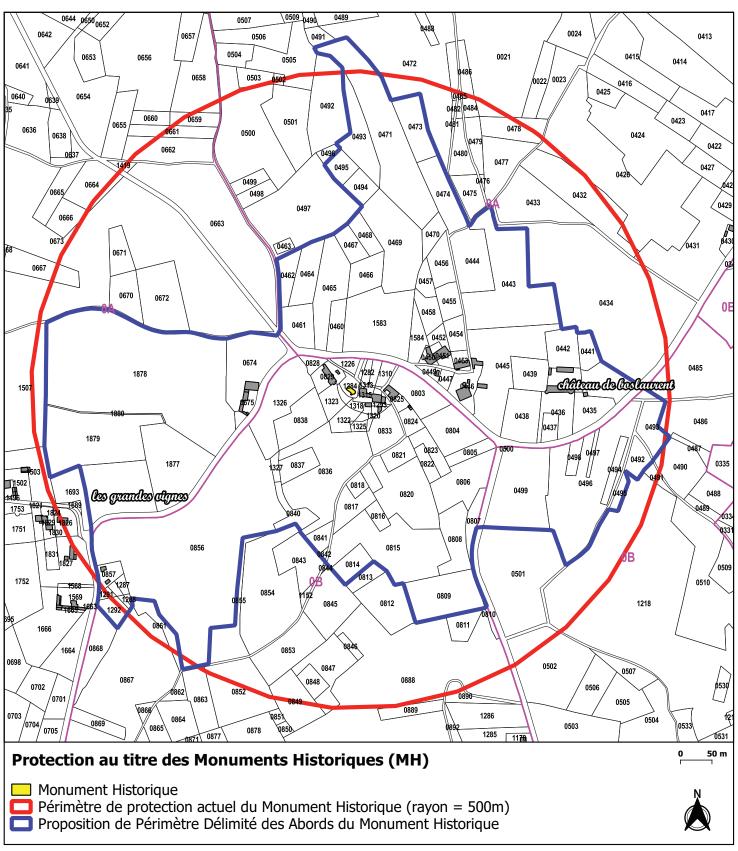


♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





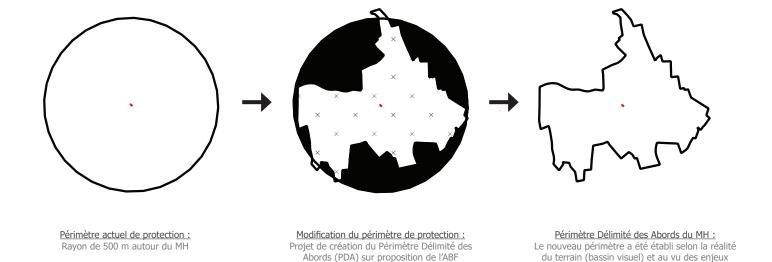
◆ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





patrimoniaux/paysagers liés au monument

#### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

Au nord-est et au sud, les boisements constituent une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique (pas de covisibilité). Ces boisements ont ainsi été considérés, dans le projet de PDA, comme étant les limites franches du nouveau périmètre.

Au nord-ouest, les espaces agricoles ouverts de part et d'autre de la route de Lamote, sont entourés de bosquets et de linéaires arbustifs (réseau de haies) venant limiter la covisibilité avec le Monument Historique. Le PDA a donc été réduit au nord-ouest par rapport à l'actuel périmètre.

A l'ouest et à l'est, le périmètre de protection est resté quasiment inchangé comparativement au périmètre initial, si ce n'est qu'il a été ajusté de manière à venir se caler sur le parcellaire cadastral.

Le dispositif reste par conséquent à peu près similaire, tout du moins concernant les bâtiments inscrits dans le périmètre de protection : le hameau du Petit Jumilhac, les constructions présentes au hameau de Boslaurent, le domaine du château de Boslaurent, ainsi que les constructions situées à l'est du hameau des Grandes Vignes ont été maintenues dans l'espace protégé.



## Église Notre-Dame et château, corps de logis, tours rondes, dépendances, pigeonnier

#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE: ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)

Église Notre-Dame : édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 30 décembre 1938 Château, corps de logis, tours rondes : classés au titre des Monuments Historiques depuis le 29 mai 2001 Château, châtelet, dépendances, pigeonnier : inscrits au titre des Monuments Historiques depuis le 13 février 2001

#### ► L'église Notre-Dame

L'église a été bâtie en majeure partie au XIIème siècle.

Elle comprend une nef, une travée à la suite de laquelle s'élève le clocher et un choeur terminé par une abside circulaire. La coupole sous le clocher à la croisée du transept et du chœur voûté en cul de four semble d'origine.

Une chapelle a été ajoutée au XVème siècle contre la façade sud.

L'intérieur conserve six chapiteaux romans sculptés.

Sur la première travée de la façade sud, au-dessus du portail d'entrée qui a été très remanié ou reconstruit postérieurement, se trouve un groupe de trois petites arcades avec colonnettes ornées de chapiteaux romans sculptés. Au-dessus se voient deux motifs avec personnages encastrés dans la maçonnerie.

Des fresques seraient encore cachées sous le plâtre à décor de fausses pierres...

A noter, sur la place, au sud, une belle croix.

L'église Notre-Dame est propriété de la commune.

#### ► Le château et ses dépendances

Le château fut en partie détruit, avec le village, par le Prince Noir venu assiéger, en 1369, le château voisin de Bourdeilles.

A la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, un corps de logis flanqué d'une tour octogonale est construit entre les deux grosses tours rondes subsistantes du château initial.

En 1653, Antoine de Chabans, fidèle au roi, assiégea le château pour reprendre possession du domaine que ses frères, partisans du prince de Condé, s'étaient approprié. Rétabli dans ses murs, le marquis détruisit les fortifications et le pont-levis, construisit un châtelet et les écuries, et aménagea les terrasses.

Au XVIIIème siècle, une maison basse fut ajoutée, attenante aux bâtiments principaux.

D'autres dépendances ferment le côté nord de la cour intérieure, ayant conservé leur fonction domestique.

En 1916, la foudre ravagea l'ensemble des toitures qui ne furent pas rétablies.

Un pigeonnier de forme cylindrique, posé à flanc de coteau et dominant la Côle, fait partie intégrante du domaine. Un chapeau conique, percé d'une belle fenêtre en chien assis, vient coiffer le pigeonnier.

Le château, ainsi que ses dépendances (corps de logis, châtelet, dépendances, pigeonnier) appartiennent à un propriétaire privé.



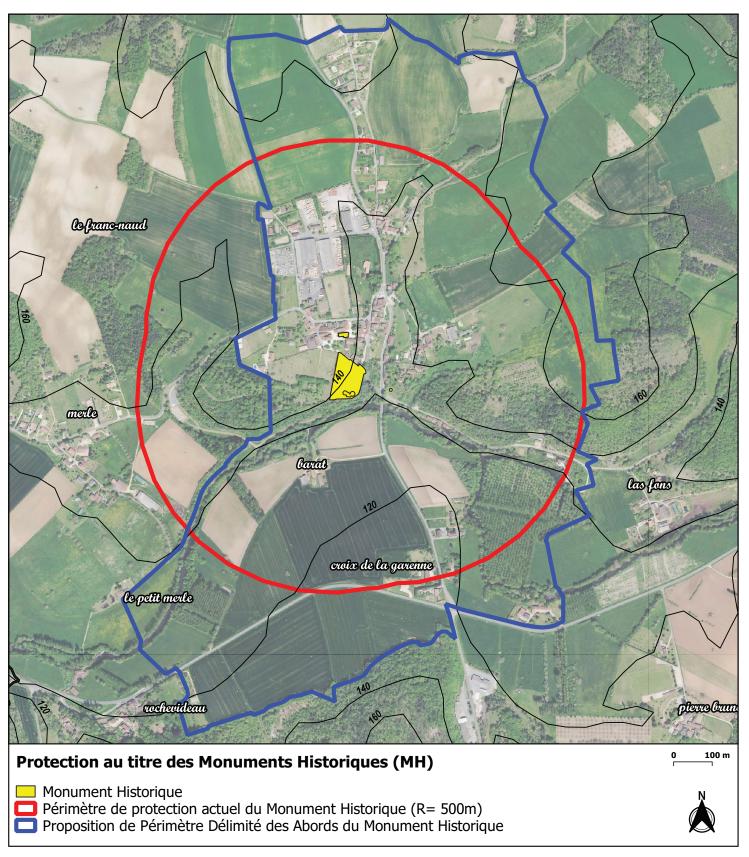


Communauté de Communes Dronne et Belle Page 114 Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques Janvier 2021

## Église Notre-Dame et château, corps de logis, tours rondes, dépendances, pigeonnier

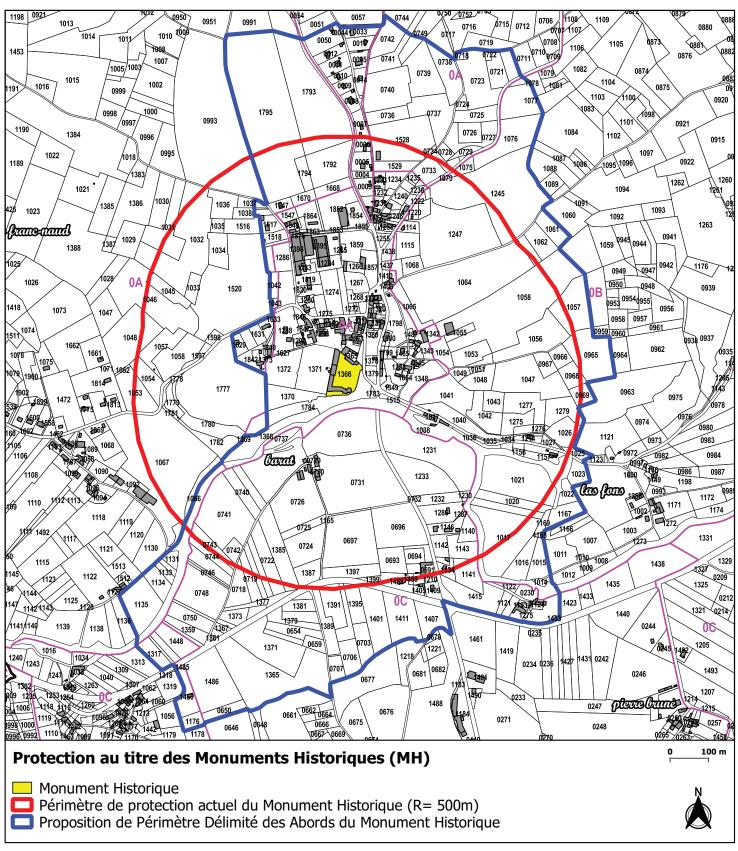


♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



## Église Notre-Dame et château, corps de logis, tours rondes, dépendances, pigeonnier

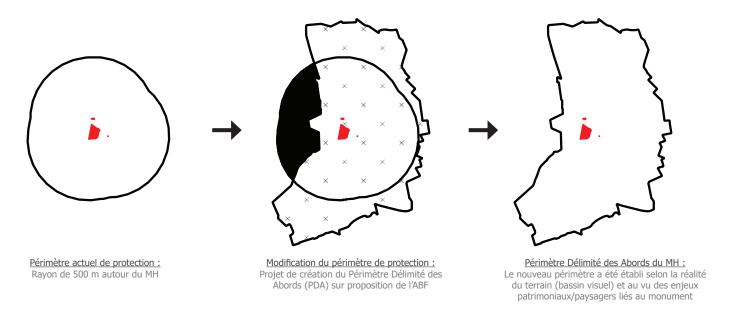
◆ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



## Église Notre-Dame et château, corps de logis, tours rondes, dépendances, pigeonnier



#### ♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) dispose d'une superficie supérieure à celle du périmètre de protection initial (où R = 500 m). A noter qu'il est proposé d'établir ce PDA conjoint aux deux Monuments Historiques situés à proximité l'un de l'autre.

Le bourg de La Chapelle-Faucher a été bâti suivant la topographie du lieu (« village étagé » sur le versant est d'une colline). L'église Notre-Dame, ainsi que le château se situe tous deux dans la partie haute du bourg ancien. L'entrée sud du bourg est marquée par la présence majestueuse du Château, situé en surplomb de la Côle. L'église se fait, quant à elle, plus discrète dans le paysage. Elle est nichée au coeur d'un ensemble de maisons groupées à l'architecture traditionnelle locale.

La route départementale n°3 traversant le bourg sur un axe nord/sud, permet de découvrir progressivement les deux Monuments Historiques. Ainsi, au nord, du fait du dénivelé progressif, la silhouette du bourg et le clocher de l'église se révélent en des vues très lointaines. Cette visibilité très lointaine ne permet pas de fixer une limite physique évidente au nouveau périmètre. Ainsi, celle-ci a été fixée de manière à inclure au moins les constructions récentes (de types pavillonnaires) du lotissement Saint-Roch et les grands espaces agricoles ouverts qui y sont attenants à l'est et à l'ouest. Lorsque l'on arrive par le sud, cette trame viaire offre également de belles perspectives paysagères, mais cette fois-ci, en direction du château et son écrin de verdure, constituant un véritable point d'appel.

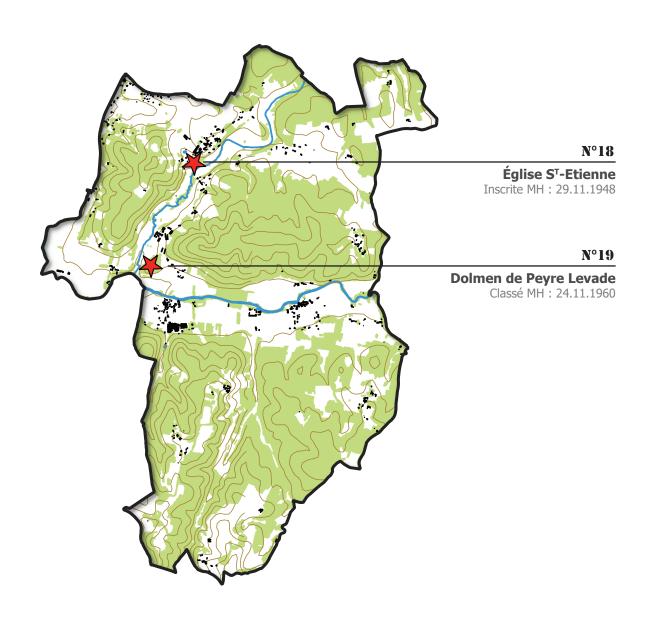
La route départementale n°78, située au sud du bourg, dans le fond de la vallée de la Côle aux paysages relativement plats et ouverts, permet, elle aussi, d'apprécier la vue sur l'imposant château de La Chapelle-Faucher situé en surplomb. C'est notamment pour cela, qu'au sud, le nouveau périmètre a été agrandi, tenant compte des vastes espaces ouverts d'où il est possible de percevoir le Monument Historique. Au sud-est, même si depuis le hameau de Pierre Brune, il n'est aujourd'hui pas possible de percevoir le château du fait d'une masse végétale, celui-ci a tout de même été inclu dans le nouveau périmètre. Effectivement, dans le cas de coupes ou abattages d'arbres, des perspectives paysagères viendraient s'ouvrir en direction du château depuis ces constructions isolées.

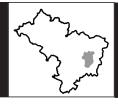
A l'ouest, le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) a été réduit comparativement au périmètre de protection initial. Sa limite est fixée en suivant l'enveloppe bâtie du bourg et la rivière de la Côle. En effet, la topographie du lieu et les boisements viennent très nettement masquer l'horizon et empêcher une perception visuelle en direction des deux édifices (aucune covisibilité).

A l'est, le nouveau périmètre a légèrement été ajusté, simplement pour venir se caler au parcellaire.

# Commune de Condatsur-Trincou

## **Condat-sur-Trincou**





## **Fiche n°18** Église S<sup>T</sup>-Etienne

#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE: ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 29 novembre 1948

De style roman, l'édifice présente une abside ronde sur colonnes.

Le clocher présente une bretèche, des meurtrières et de robustes contreforts.

En entrant dans le bourg par le nord, des vestiges de la porte fortifiée subsitent, ouvrant sur une large place plantée de beaux arbres coiffés.

En façade occidentale, à l'angle sud-est de l'esplanade, l'église présente sa haute tour-clocher percée d'un portail sans aucun décor si ce n'est un trait de pierre en saillie soulignant l'arc en plein cintre.

A l'intérieur, la nef unique est lambrissée.

L'arc triomphal est paré d'un fin décor peint, surchargé de faux marbres.

Une belle table de communion forgée ferme le chœur.

Une petite salle au nord du chœur est voûtée en croisée d'ogive sur des culs de lampe ornés d'angelots. Elle est ceinturée d'une litre funéraire. Les blasons sont groupés par deux entre des oiseaux sphinx.

Au centre du mur nord, un grand décor présente un blason porté par deux lions.

L'église S<sup>T</sup>-Etienne est propriété de la commune.





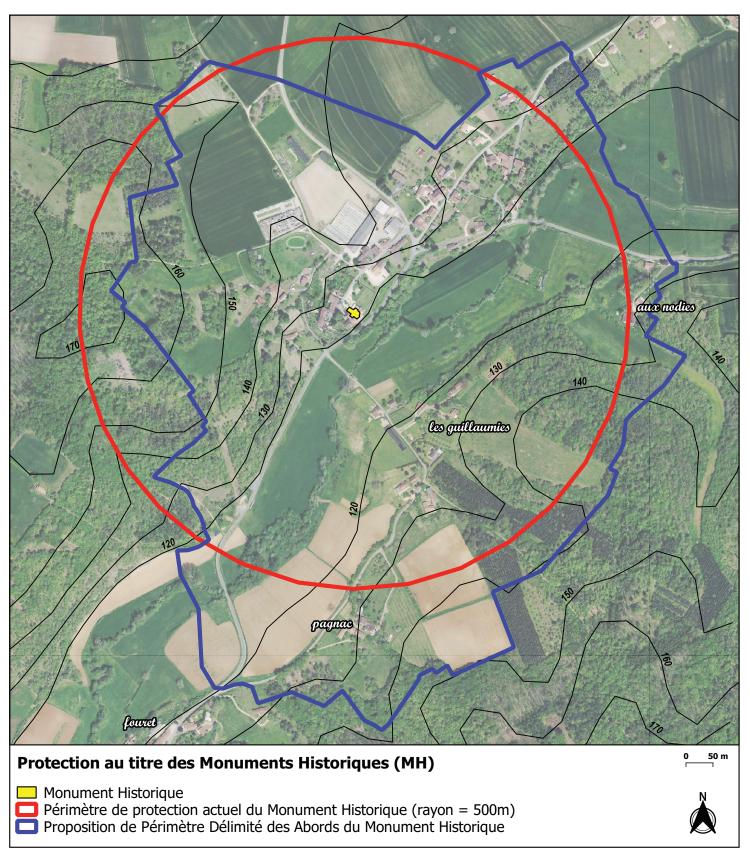


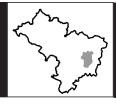
Page 120

## **Fiche n°18** Église S<sup>T</sup>-Etienne



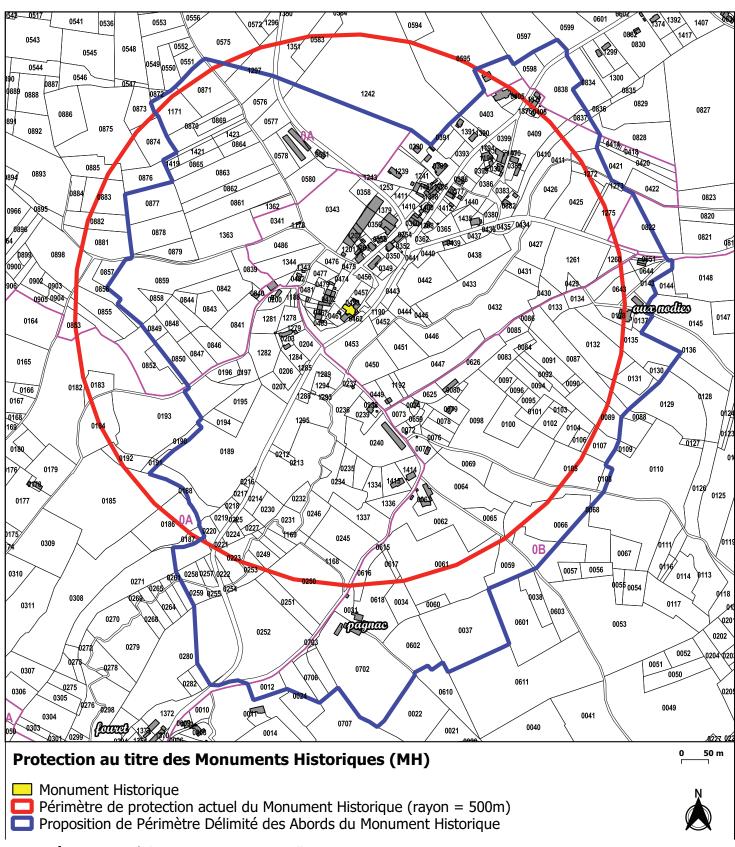
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





## Fiche n°18 Église S<sup>⊤</sup>-Etienne

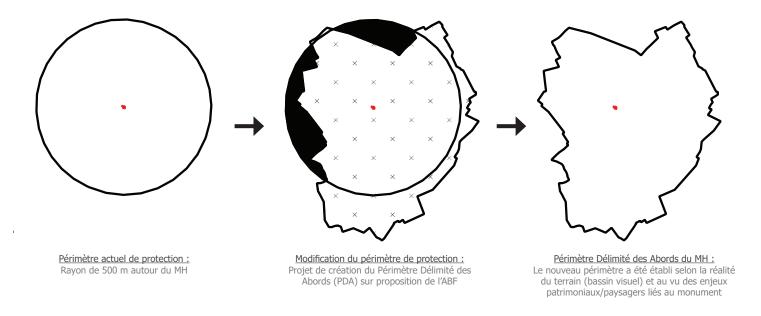
◆ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



## **Fiche n°18** Église S<sup>T</sup>-Etienne



#### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est quasiment similaire à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

L'église S<sup>T</sup>-Etienne se situe au coeur du bourg historique de Condat-sur-Trincou, lui-même situé sur un promontoire rocheux. Le bourg et l'église constituent ainsi un point d'appel dans le paysage, accentué par le fond très plat et ouvert de la petite Vallée du Trincou. Depuis l'arrière de la mairie, attenante à l'église, des vues panoramiques s'ouvrent sur le paysage agricole de la Vallée et les coteaux boisés.

Au nord, l'espace agricole pourtant ouvert, n'entretient aucune relation visuelle avec le Monument Historique. Sa forme particulière, en cuvette, ainsi que la présence d'un bâtiment d'exploitation agricole masquent l'église. C'est pourquoi, cet espace a été retiré dans le projet de PDA.

Au sud, l'église de Condat se découvre à des distances plus éloignées que celles identifiées dans le périmètre de protection initial, d'où l'agrandissement du nouveau périmètre. Effectivement, situées en vis-à-vis de l'église sur le vallon opposé, et séparées par un fond de vallon relativement ouvert permettant d'offrir de larges perspectives paysagères, les constructions présentes au hameau de Plagnac intéragissent visuellement avec le Monument Historique.

A l'est, le Périmètre Délimité des Abords a été affiné, notamment en suivant le parcellaire cadastral. Il inclut désormais les quelques constructions isolées présentes dans le hameau des Nodies, elles aussi situées sur un point haut du vallon opposé et en interaction direct avec l'édifice.

Au nord-est, le projet de PDA reprend quasiment le même périmètre que celui des 500 mètres si ce n'est qu'il déborde légèrement, incluant davantage la route du bourg puisque depuis celle-ci, une fois l'écran végétal dépassé, une perspective visuelle s'offre sur l'église, ou tout du moins son clocher.

A l'ouest, le projet de PDA a été réduit. La délimitation du nouveau périmètre tient compte de la topographie des lieux et de l'important massif boisé, duquel il n'est pas possible d'apercevoir l'église (pas de covisibilité).

D'une manière générale, au vu de la topographie du lieu, certains couverts boisés (parcelles boisées à l'est et à l'ouest de l'édifice) ont été maintenus dans la proposition de PDA. Effectivement, dans le cas où des coupes ou abattages d'arbres seraient réalisés au niveau de ces espaces, des perspectives paysagères importantes s'ouvriraient en direction de l'église.



♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)



Édifice classé au titre des Monuments Historiques depuis le 24 novembre 1960

Le dolmen de Peyre Levade (autrement nommé de Fouret) date du Néolithique.

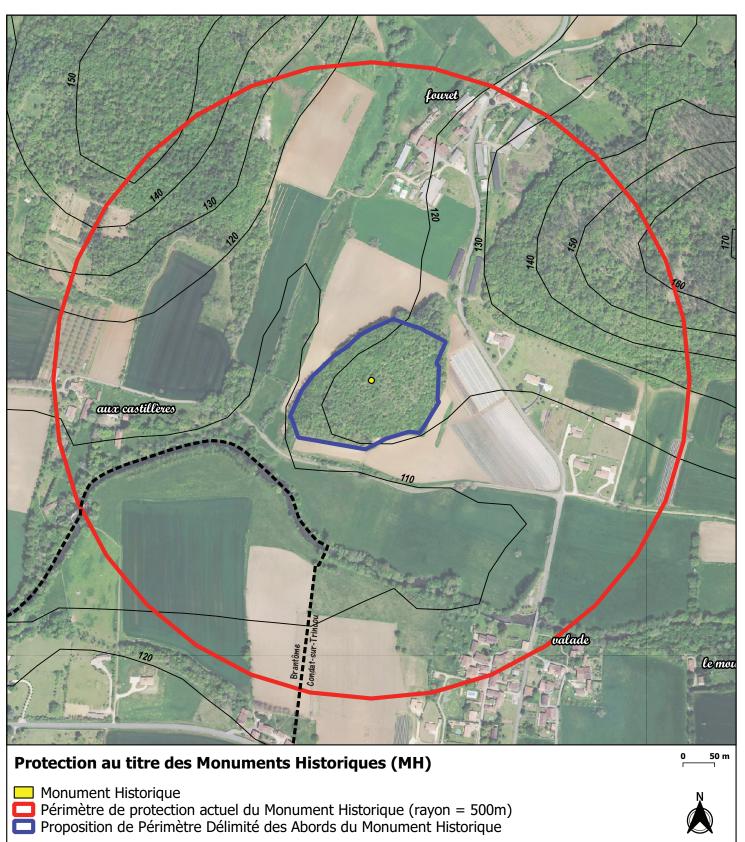
Il dispose d'une imposante table en grès rouge de 3,40 mètres de long sur 2,40 mètres de large et 0,75 mètres d'épaisseur qui comporte des traces de bouchardage. Cette table repose sur des orthostates en calcaire. Le tumulus est de forme circulaire.

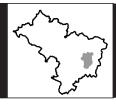
Le dolmen de Peyre Levade appartient à un propriétaire privé.



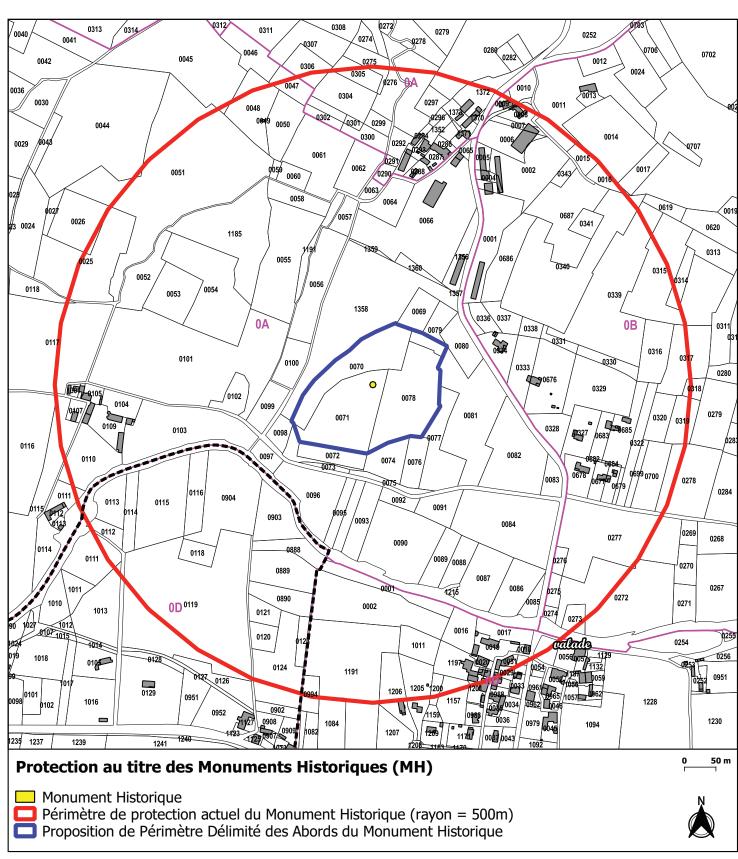


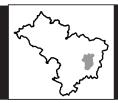
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



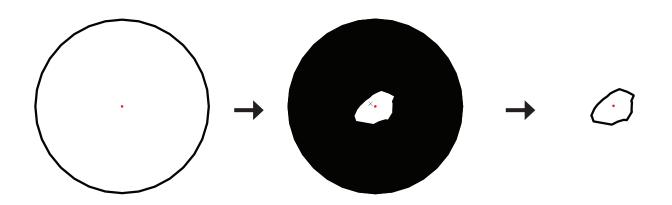


PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH





#### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF Périmètre Délimité des Abords du MH: Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est très inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

Le dolmen de Peyre Levade est localisé au sud de bourg de Condat-sur-Trincou, non loin de la route de Champelonniers et à proximité du point de confluence entre le Trincou et la Côle. Il s'insère au coeur d'une petite colline boisée.

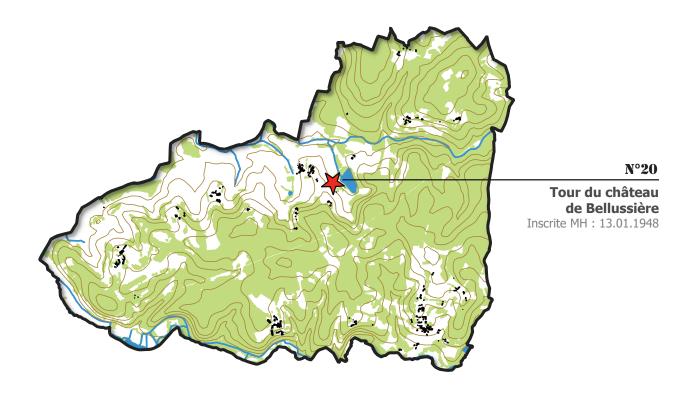
Aujourd'hui, du fait de l'écrin boisé venant encerclé l'édifice, aucune visibilité en direction du Monument Historique n'est possible, en quelque point que ce soit.

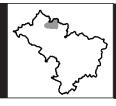
Ainsi le nouveau périmètre a été recalé en tenant compte des limites de l'ilôt boisé.

Le Monument Historique se situe, comme pour le périmètre initial, au centre du nouveau tracé.

# Commune de Rudeau-Ladosse

# Rudeau-Ladosse





♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 13 janvier 1948

Le château se compose d'un corps de logis avec fenêtre à meneaux, d'une tour ronde, d'une tourelle en encorbellement et d'une chapelle.

Le donjon dont la forme en fer de lance est assez rare, en ferait remonter la construction du château **au XI**ème **siècle.** 

Le château de Bellussière appartient à un propriétaire privé.

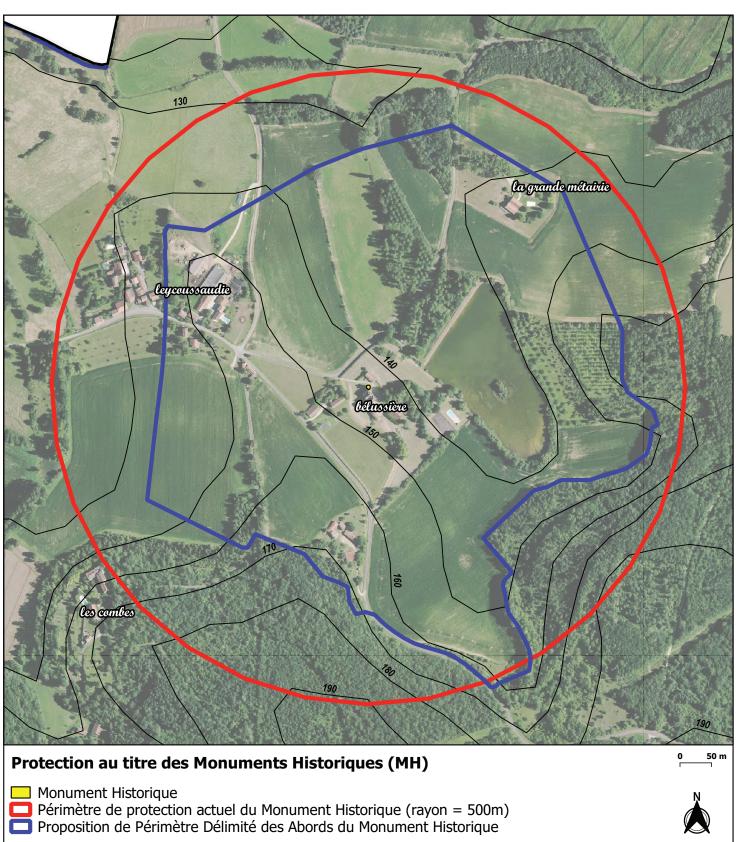




Page 130

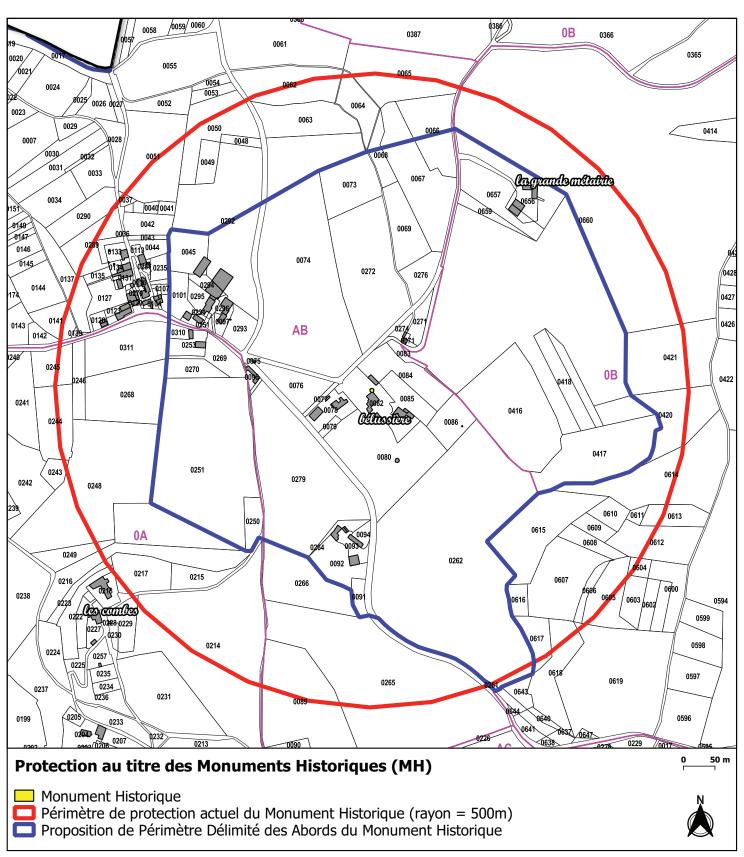


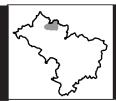
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



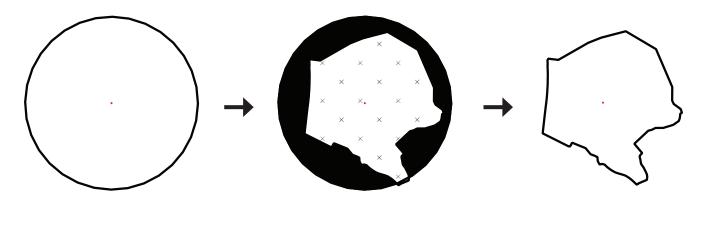


PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH





#### JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF Périmètre Délimité des Abords du MH: Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est moindre comparativement à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

Le château de Bellussière est localisé à environ un kilomètre au nord-ouest du bourg. Il se situe non loin de la route départementale n°87 et s'insère dans un paysage relativement ouvert et vallonné.

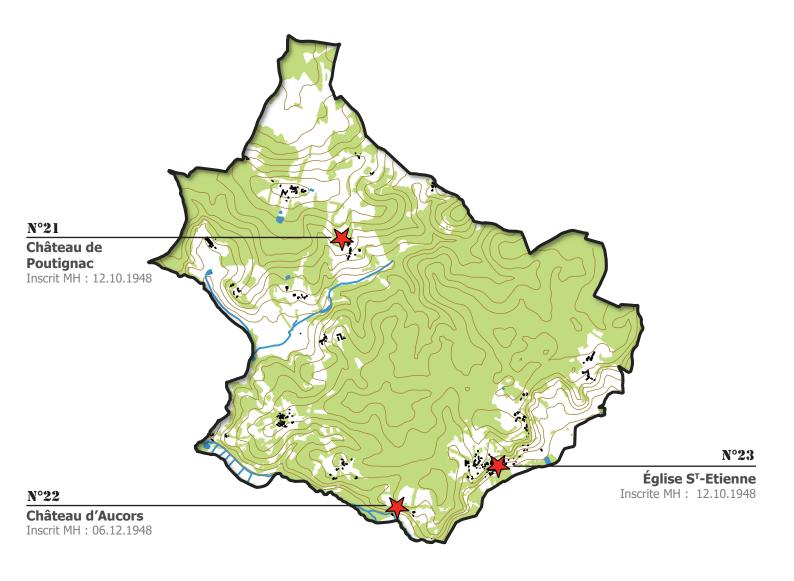
Au sud et à l'est, les boisements constituent une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique (pas de covisibilité). Ces boisements ont ainsi été considérés, dans le projet de PDA, comme étant les limites franches du nouveau périmètre.

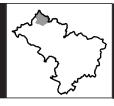
A l'ouest, du fait de la topographie, une partie du hameau de Leycoussaudie a été exclu du nouveau périmètre. Effectivement les constructions situées sur une partie ouest de ce hameau, puisque implantées plus en contrebas, n'entretiennent aucune relation visuelle avec l'édifice.

Ainsi, le nouveau périmètre se limite au domaine du château (édifice, dépendances, piscine, étang...), aux espaces agricoles ouverts attenants (prairies) et à quelques constructions isolées çà et là (partie est du hameau de Leycoussaudie et constructions situées à la Grande Métairie) depuis lesquelles on peut entrevoir la tour du château.

# Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord

## **Beaussac**





## Fiche n°21 Château de Poutignac

#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 12 octobre 1948

Le château de Beaussac est, en fait, un manoir avec une grosse tour ronde et un chemin de ronde sur corbeaux.

Il dispose d'une tourelle en encorbellement, d'une tour carrée formant un corps de logis à fenêtres à meneaux.

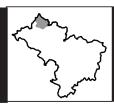
Un autre corps de logis sur la face est, est présent. Il est coiffé d'un toit à la Mansart (XVIIIème siècle).

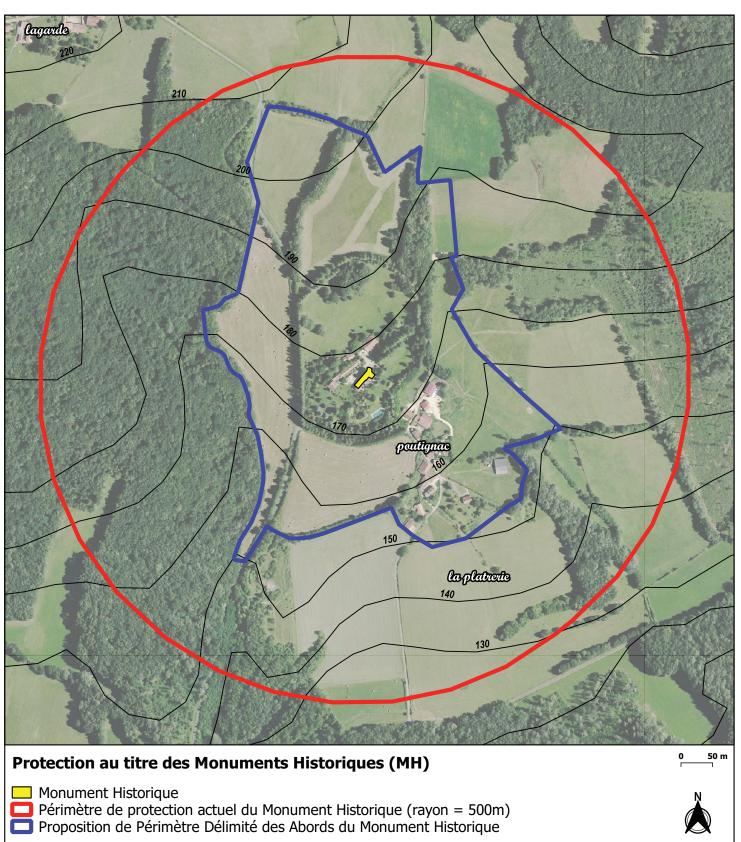
Des communs sont accolés à l'habitation.

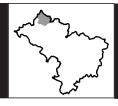
Le château de Poutignac appartient à un propriétaire privé.



## Fiche n°21 Château de Poutignac

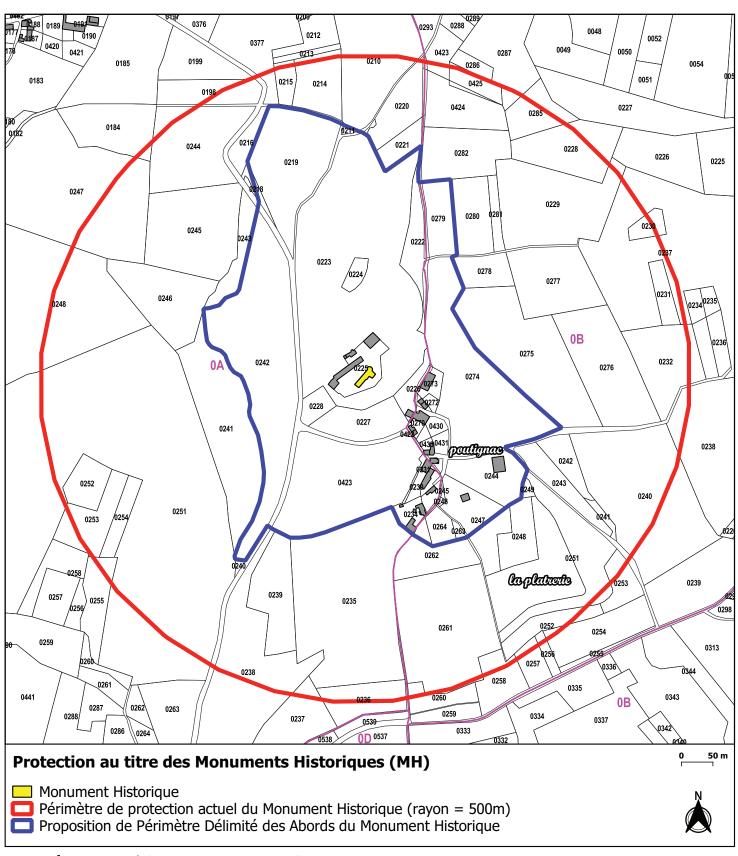




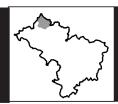


## Fiche n°21 Château de Poutignac

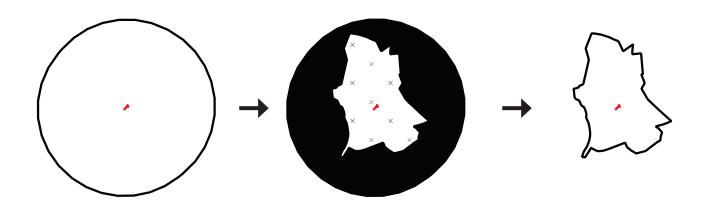
PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



## Fiche n°21 Château de Poutignac



#### ♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF Périmètre Délimité des Abords du MH: Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

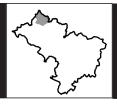
Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement inférieure à celle du périmètre de protection actuel.

Le château de Poutignac est situé sur le flanc d'une colline. Il se trouve au nord du hameau patrimonial de Poutignac. Les limites du domaine du château sont clairement identifiables par la présence d'un linéaire arbustif.

Le projet de PDA est délimité au nord, au sud et à l'est par un paysage semi-ouvert de type prairial et bocager (réseau de haies) limitant très nettement la covisibilité avec le Monument Historique.

A l'ouest, l'important couvert boisé constitue également une barrière visuelle qui limite la perception vers le Monument Historique (aucune covisibilité). Ce boisement est ainsi considéré, dans le projet de PDA, comme la limite du nouveau périmètre.

Le Monument Historique se situe, comme pour le périmètre initial, au centre du nouveau tracé.



#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 06 décembre 1948

Le château d'Aucors, petit manoir périgourdin du XV<sup>ème</sup> siècle, restauré au XVII<sup>ème</sup> siècle, est bâti sur une falaise calcaire qui surplombe, en rive droite, la vallée de la Nizonne.

Il est formé de deux corps de logis en équerre et d'une tour d'escalier polygonale positionnée à leur jonction.

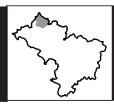
Une tourelle en encorbellement agrémente la façade principale qui a été refaite au XVIIème siècle.

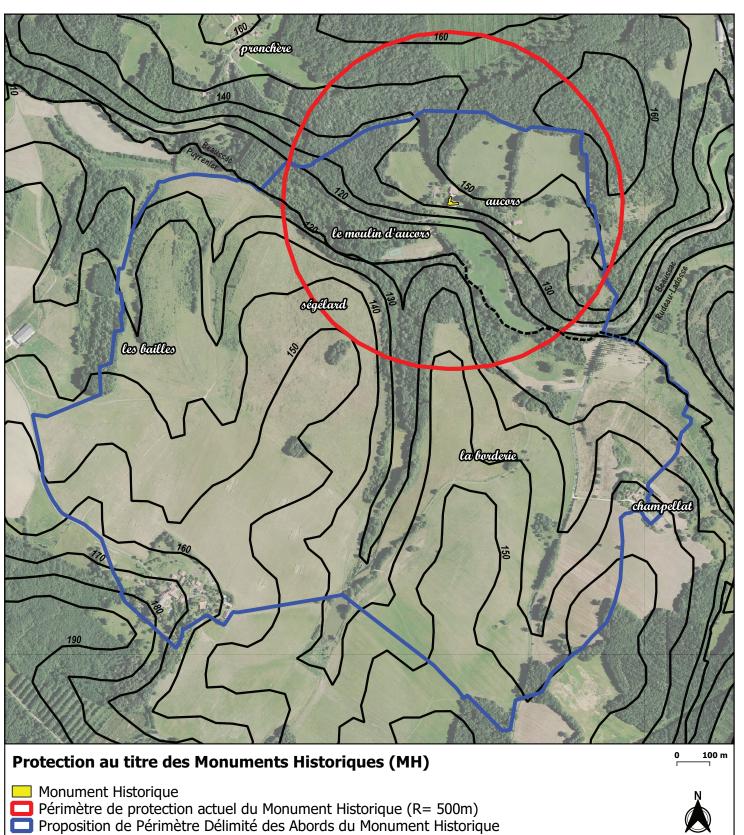
Un puits de trente mètres de profondeur s'ouvre dans la cuisine.

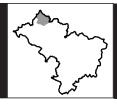
Le château d'Aucors appartient à un propriétaire privé.



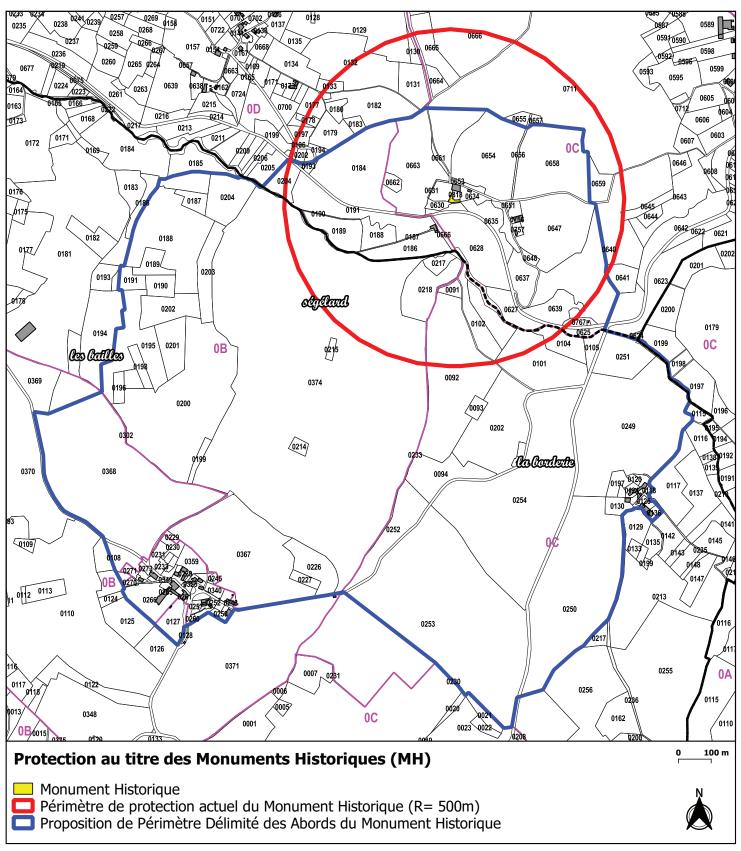


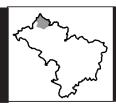




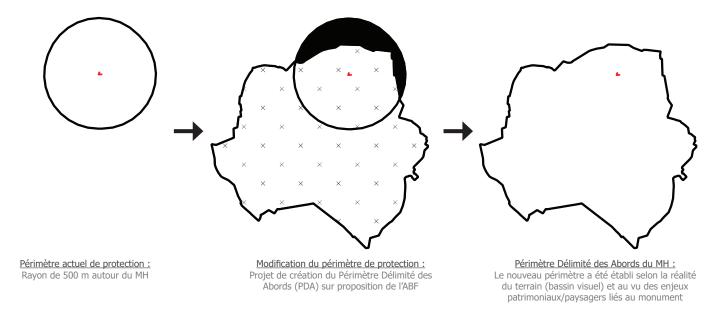


#### ◆ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





#### ♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH

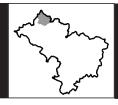


Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est très supérieure à celle du périmètre de protection initial (où R = 500 m).

Le château d'Aucors est localisé au sommet d'un promontoire rocheux (140 mètres d'altitude), entre espaces agricoles ouverts au sud et massifs forestiers au nord. Il se situe non loin de la route départementale n°87 et surplombe la Vallée de Nizonne, dont la rivière s'écoule au sud.

Au nord, le couvert boisé constitue une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique (pas de covisibilité). Ce boisement est ainsi considéré, dans le projet de PDA, comme étant la limite nord du nouveau périmètre.

A contrario, au sud, le Monument Historique se découvre à des distances plus éloignées que celles identifiées dans le périmètre de 500 mètres. Effectivement sur cette frange, les vastes espaces agricoles ouverts et la topographie du lieu (versant de colline) offrent de belles perspectives paysagères en direction du Monument Historique, notamment depuis le bourg de Puyrenier situé en ligne de crête ou bien encore depuis les constructions isolées à Champellat. La route départementale n°93 ainsi que la route communale menant au bourg du Puyrenier, particulièrement dégagées sur ce secteur (vastes espaces agricoles ouverts bordant les voies) offrent, au gré du relief, des points de vue en direction du château, véritable point de repère dans le paysage (point d'appel). Ainsi, le projet de délimitation du PDA a très nettement été agrandi sur une frange sud comparativement à l'actuel périmètre.



## **Fiche n°23** Église S<sup>T</sup>-Etienne

#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 12 octobre 1948

L'église de Beaussac (église  $S^T$ -Etienne) date du XII $^{\text{ème}}$  siècle.

Il s'agit d'une église romane à chevet plat et disposant d'un choeur à l'arrière.

Le clocher roman est posé sur un porche couvert de tuile plate.

La porte date du XVIIème siècle et une percée est présente dans le côté sud.

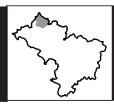
À l'intérieur, se situe un banc seigneurial du XVII<sup>ème.</sup>

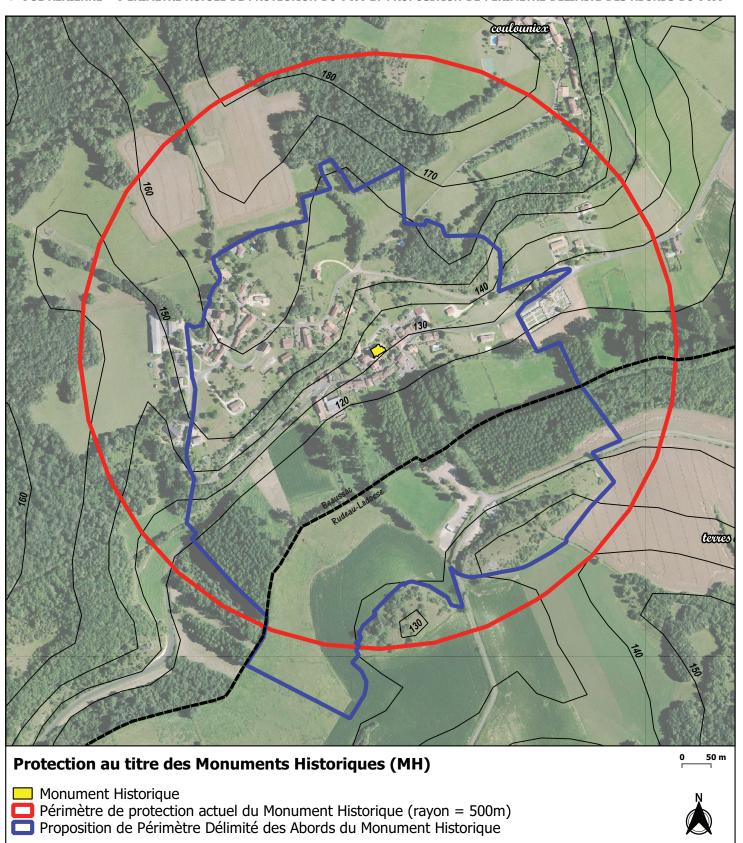
L'église S<sup>T</sup>-Etienne est propriété de la commune.

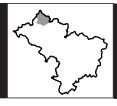




## **Fiche n°23** Église S<sup>T</sup>-Etienne

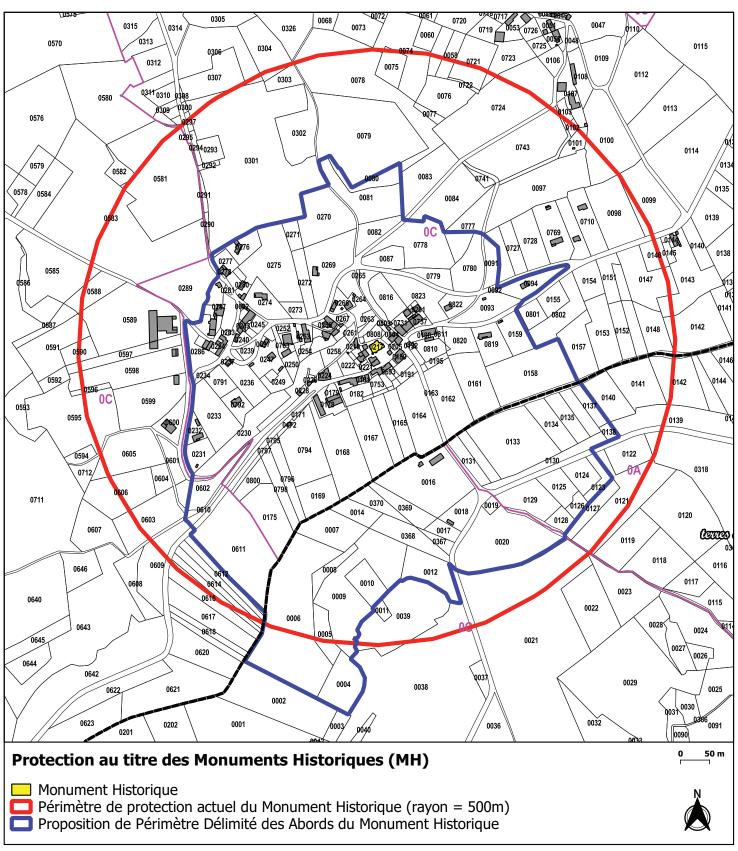




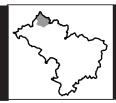


## Fiche n°23 Église S<sup>⊤</sup>-Etienne

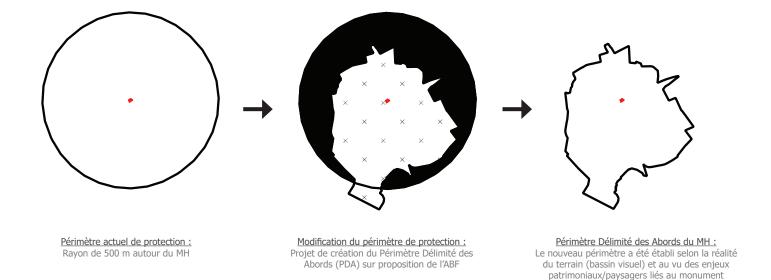
#### PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



## **Fiche n°23** Église S<sup>T</sup>-Etienne



#### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement inférieure à celle du périmètre de protectiona actuel (où R = 500 m).

L'église S<sup>T</sup>-Etienne est située au coeur du bourg historique de Beaussac, lui-même implanté à flanc de coteau nord de la Vallée de la Nizonne. L'école prend place au sommet du bourg, tandis que l'église et la mairie sont situées en contrebas, près de la route départementale n°93.

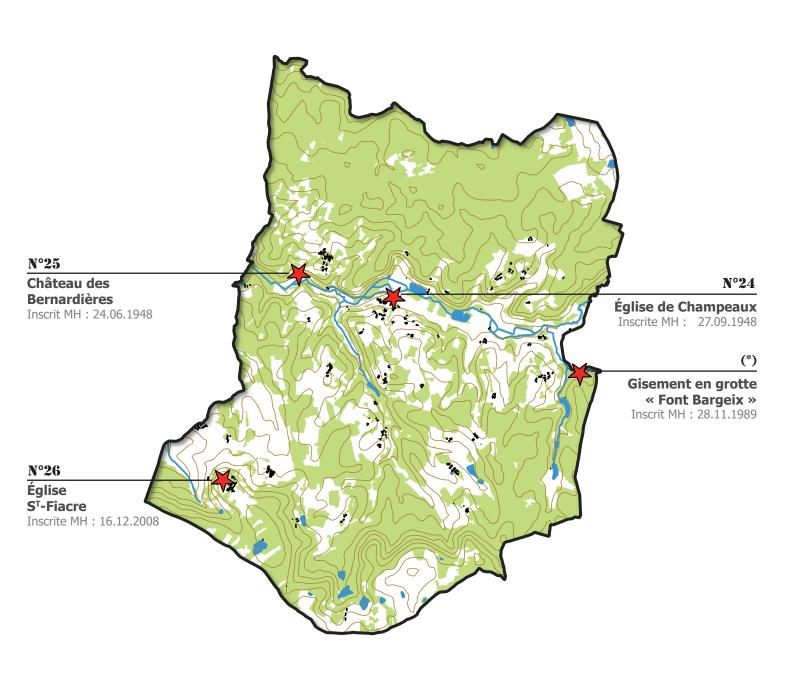
Au nord, la trame bocagère, ainsi que l'enveloppe urbaine du bourg historique ont fondé la délimitation du projet de PDA. L'exploitation agricole située au nord-ouest de Beaussac, n'entretenant aucune relation visuelle avec le Monument Historique et en rupture avec l'architecture patrimoniale du bourg, a été exclue du nouveau périmètre.

Sur un axe ouest/est, la route départementale n°93 permet de découvrir progressivement le Monument Historique. Elle offre un point de vue en direction de l'église (constituant un point d'appel). Effectivement, à l'ouest, dès lors que l'on a passé le virage, à proximité des plantations de peupliers, on découvre la silhouette du bourg, ainsi que l'église et son clocher. Il en est de même à l'est, une fois le cimetière dépassé.

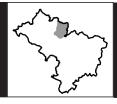
Depuis l'église, on peut bénéficier d'un point de vue dégagé sur la Vallée de la Nizonne, située plus au sud. Celle-ci tend néanmoins à se refermer par la présence de peupleraies qui l'occupent. De fait, au sud le projet de PDA est resté quasiment le même : il inclut le ruisseau de Beaussac (formant la limite entre les communes de Beaussac et de Rudeau-Ladosse), le stade de football de Rudeau-Ladosse, les espaces agricoles ouverts à proximité, ainsi que les parcelles de peupliers à même de subir des coupes claires qui viendraient dégager des perspectives paysagères en direction de l'église.

# Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord

## Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier



(\*) Ce Monument Historique n'est pas traité dans le cadre de la présente procédure car son périmètre de protection déborde hors CCDB.



#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 27 septembre 1948

De style gothique mais avec des traces de roman, **cette église date du XIII**ème **siècle.** 

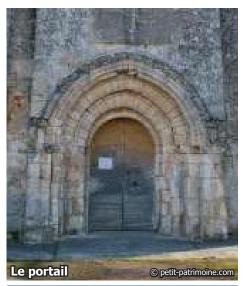
Elle se compose d'une seule nef et d'une chapelle ogivale sur la gauche.

Le clocher entre la nef et le coeur est carré ajouré de baies géminées. Il repose sur une coupole ronde. Aux quatre angles de la coupole, les piliers sont décorés de feuillages.

Le porche est simple et dispose de quatre arcs.

Sur la porte de la sacristie, une belle peinture ancienne représente une abbesse que l'on croit être une Beaupoil de Saint-Aulaire, abbesse de Ligueux.

L'église de Champeaux est propriété de la commune.

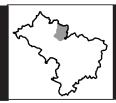


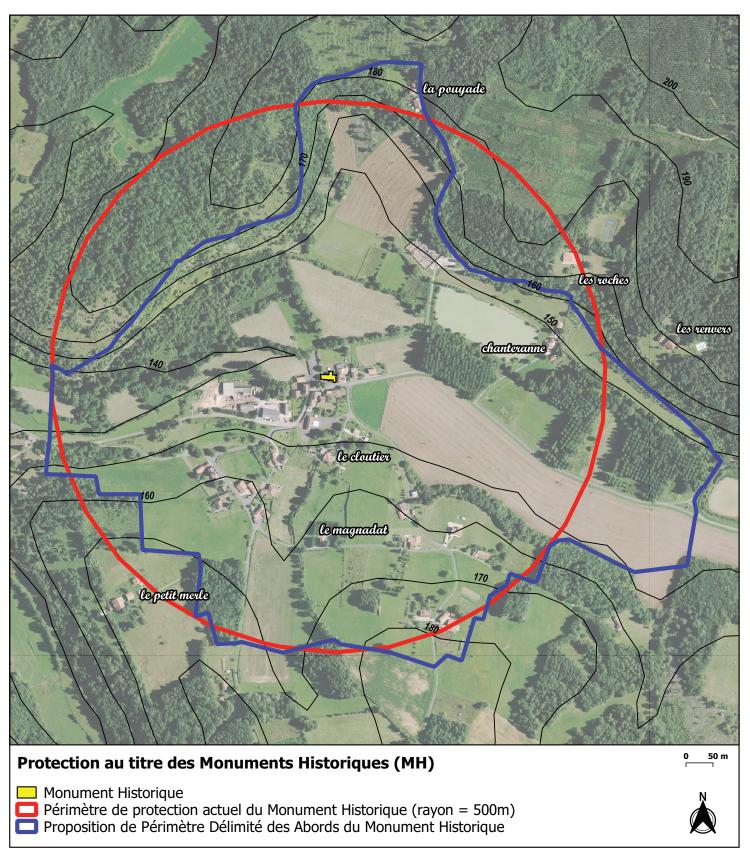


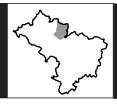


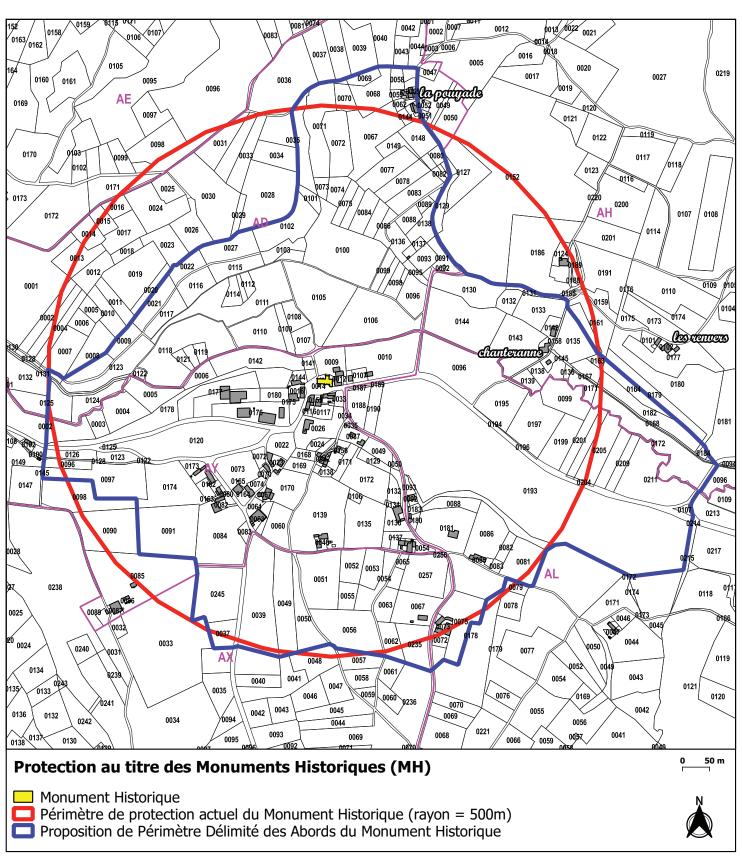


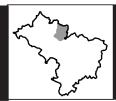
Page 146



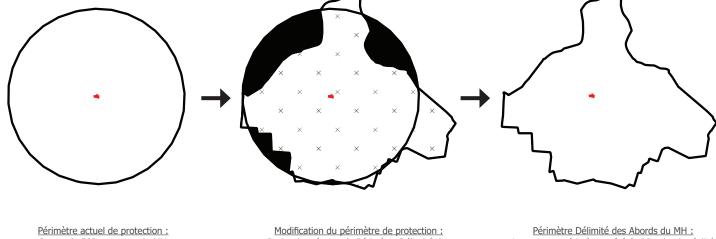








#### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Rayon de 500 m autour du MH

Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

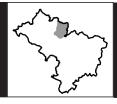
Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est quasiment identique à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

Le bourg de Champeaux s'est étagé à flanc de coteau sud de la Vallée de la Nizonne. L'église se situe dans la partie basse du bourg historique, entourée d'une poignée de maisons anciennes. Le bourg, ainsi que l'église se trouvent dans une zone relativement ouverte. Ils sont entourés de parcelles agricoles de taille moyenne, séparées par des haies bocagères. On retrouve en arrière-plan des boisements.

Au nord-ouest et au nord-est, un massif boisé constitue une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique (pas de covisibilité). Ce boisement est ainsi considéré, dans le projet de PDA, comme étant pour partie la limite nord du nouveau périmètre. A l'extrême nord, la clairière ainsi que les constructions isolées à la Pouyade, situées en surplomb du bourg et de l'église, offrent des perspectives paysagères en direction du Monument Historique. C'est pourquoi, le périmètre a légèrement été agrandi.

Sur un axe ouest/est, la route dite de Champeaux bordée de parcelles agricoles ouvertes permet d'avoir une vue sur le bourg et le clocher de l'église. Ainsi, à l'est, le nouveau périmètre est resté le même. A l'ouest, sur ce même axe, le Monument Historique se découvre en des distances plus éloignées que celles identifiées dans le périmètre de 500 mètres. C'est pourquoi, le nouveau périmètre a été agrandi, tenant compte de la distance de laquelle il devient réellement possible d'identifier la silhouette de l'église.

Au sud, la proposition de délimitation du PDA est restée quasiment inchangée si ce n'est qu'elle a été conçue de façon à venir se caler sur le parcellaire.



#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE: ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA, PETIT-PATRIMOINE.COM)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 24 juin 1948

Les Anglais, retranchés dans le bois de Rudeau, sur le rocher des Bernardières, furent battus par Duguesclin. Antoine d'Authon, seigneur des Bernardières, après avoir vendu son château, bâtit celui des Combes. En 1518, il arme un navire et termine comme pacha d'Alger et amiral de la flotte ottomane sous le nom de Barberousse II en 1546.

Château du XIIème siècle, il est situé sur une colline dominant la Nizonne, et a été reconstruit au XVIIème siècle. C'est un ensemble d'éléments allant du XIIIème siècle au XVIIème siècle.

Le corps de logis Renaissance est central et le mur d'enceinte est percé d'un portail Henri II.

Dans la cour intérieure, une tour ronde du XIIIème siècle, découronnée, reliée par un mur d'enceinte à un donjon médiévale carré du XIIème siècle, surplombant le château, est présente.

Les terrasses successives sont bordées de balustres Louis XIII.

Une porte monumentale de même époque donne sur un escalier enjambant par deux arches un ruisseau.

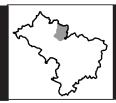
Le château des Bernardières appartient à un propriétaire privé.

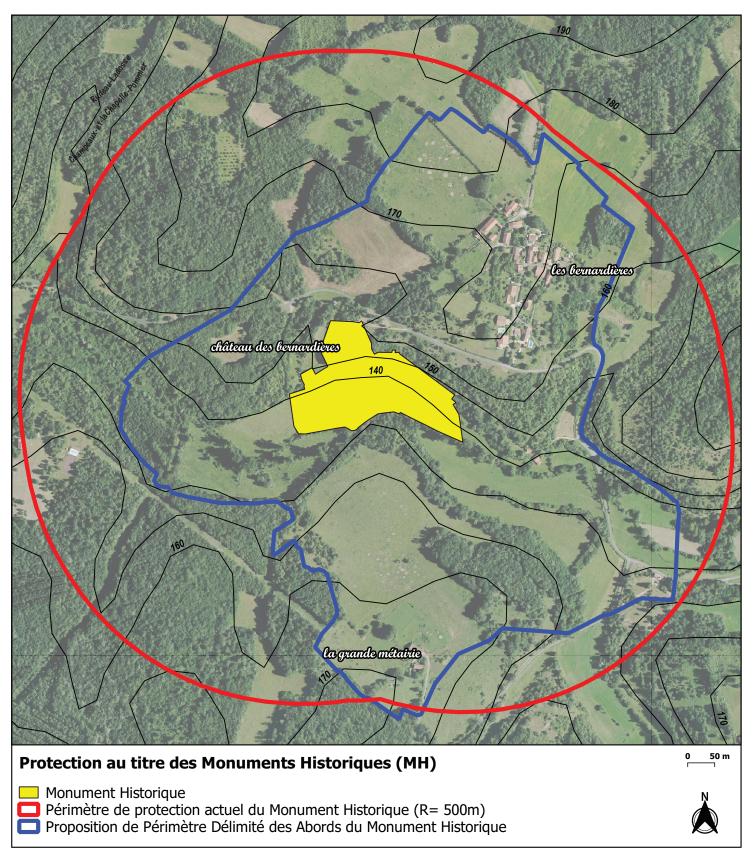
Le château est ouvert au public en saison estivale.

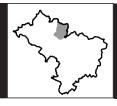




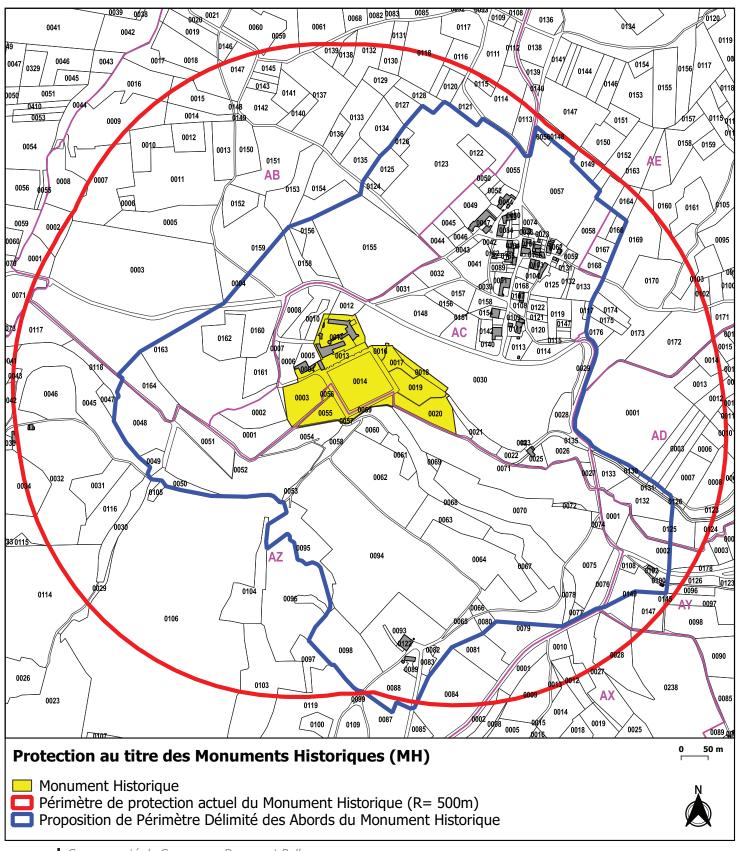


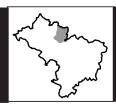




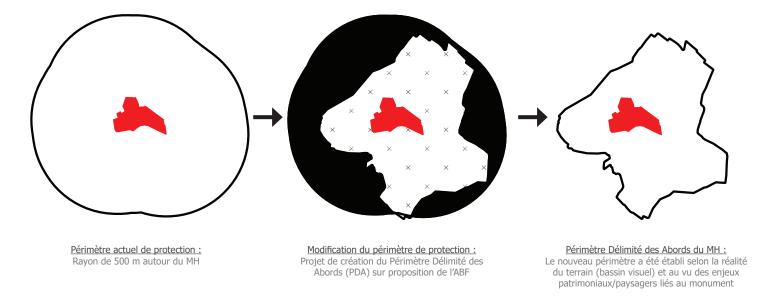


#### PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH





#### ♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

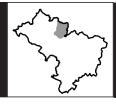
Le château des Bernardières se situe à flanc de coteau nord de la Vallée de la Nizonne. Il s'insère dans un paysage relativement vallonné, entre prairies ouvertes et boisements denses. Des constructions anciennes (hameau des Bernardières) sont implantées au nord-est du château, au sommet d'une colline venant dominer la Vallée.

Sur un croissant nord/ouest/sud-ouest, au vu de la topographie du secteur et de la couverture boisée empêchant toute visibilité en direction du Monument Historique, le nouveau périmètre a été restreint.

Le boisement plus à l'est constitue également une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique. Ce boisement est ainsi considéré, pour partie dans le projet de PDA, comme étant la limite est du nouveau périmètre. Celui-ci vient également se caler à la limite du PDA de l'église de Champeaux (cf. fiche n°27).

Depuis la trame viaire située au sud du château (axe reliant le bourg de Champeaux à celui de la Chapelle-Pommier) on ne peut apercevoir le Monument Historique. C'est pourquoi cette route a été exclue du nouveau périmètre.

Le dispositif reste donc à peu près similaire (l'ensemble des bâtiments concernés par le périmètre de protection actuel - château des Bernardières, hameau des Bernardières, constructions isolées à la Grande Maitairie - le sont aussi dans le nouveau périmètre), bien que légèrement réduit.



♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 16 décembre 2008

L'ancienne paroisse était l'une des quatre prévôtés dépendant de l'abbaye de Brantôme.

La construction de l'église romane date de la seconde moitié du XIIème siècle, et du XIIIème siècle pour la façade occidentale.

La chambre de défense, qui surmonte le choeur, au-dessus de l'abside fut vraisemblablement construite durant la guerre de Cent ans.

Le rectangle de la nef précède un avantchoeur et une abside semi-circulaire à arcature.

La sacristie carrée s'adosse au nord de l'avant-choeur.

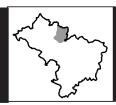
L'église S<sup>T</sup>-Fiacre est propriété de la commune.

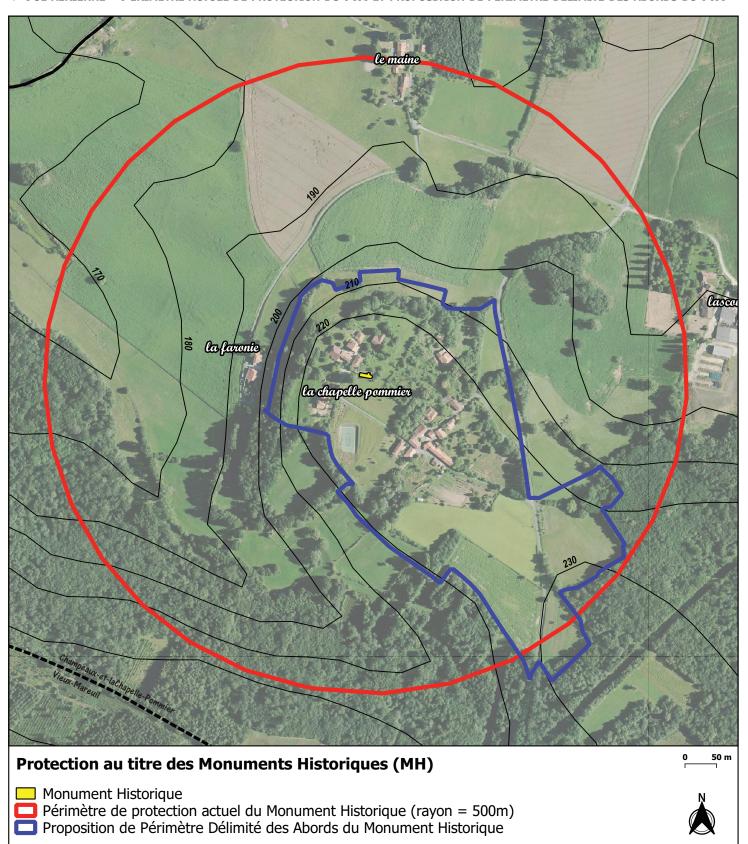


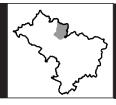


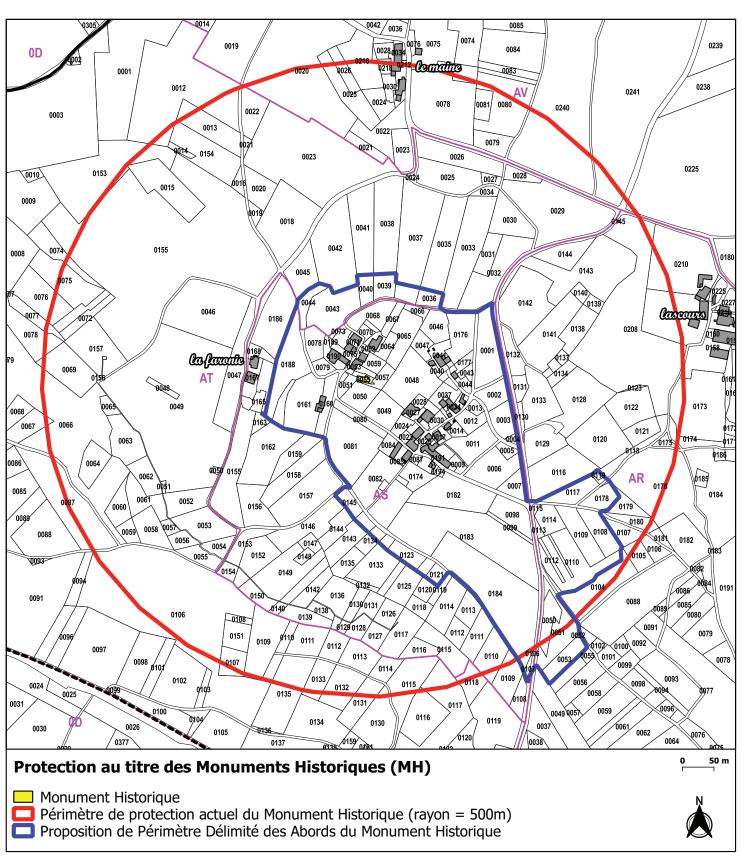


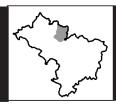
Page 154



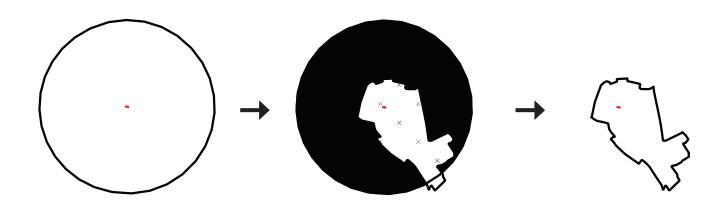








#### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH

Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Périmètre Délimité des Abords du MH: Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est nettement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

<sup>T</sup>-Fiacre est localisée sur un point culminant de la commune de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (220 mètres d'altitude). Effectivement, elle se trouve sur un plateau, au sommet d'une colline aux coteaux boisés et pentus, entre espaces agricoles ouverts et espaces boisés. Des constructions anciennes et relativement denses viennent entourer l'édifice et constituent le bourg patrimonial de La Chapelle-Pommier.

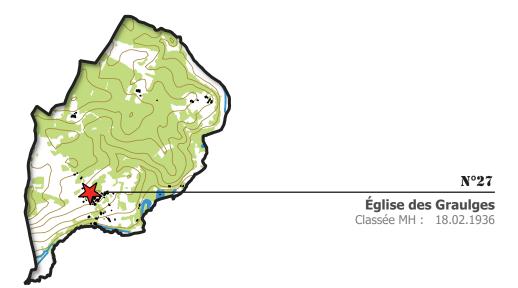
La configuration du bourg dans son ensemble (en surplomb, mais masqué par une végétation dense) ne permet pas d'entretenir de relation visuelle depuis les espaces ouverts situés au nord, à l'ouest et à l'est. Ainsi, les bâtiments situés au niveau du hameau du Maine ne font plus partie de l'espace protégé. Il en va de même pour les constructions isolées à la Faronie, situées au pied de la colline.

Au sud et à l'est, le paysage se constitue essentiellement de massifs boisés denses parsemés çà et là de clairières. Ceux-ci viennent très nettement masquer l'horizon et empêcher une perception visuelle en direction de l'édifice (aucune covisibilité). Ils ont ainsi été considérés, dans le projet de PDA, comme étant les limites du nouveau périmètre.

Par conséquent, le nouveau périmètre de protection s'attache à préserver le Monument Historique, le bourg patrimonial de la Chapelle-Pommier, ainsi que les paysages ouverts présents sur le plateau, desquels on peut entrevoir la silhouette du bourg, ainsi que l'église.

# Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord

## Les Graulges





#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE)



Édifice classé au titre des Monuments Historiques depuis le 18 février 1936

L'église **du XII**ème **siècle** comprend une nef terminée par un chevet plat.

Le choeur sur plan carré est recouvert d'une coupole sur pendentifs et porte un clocher d'époque postérieure dont le sommet est moderne.

La façade ouest est décorée d'une rangée d'arcatures, autrefois au nombre de sept. Ces arcatures, couronnées d'une archivolte en dents de scie, reposent sur des colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages et d'animaux.

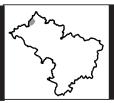
Le portail a été remanié et le sommet de la façade est moderne.

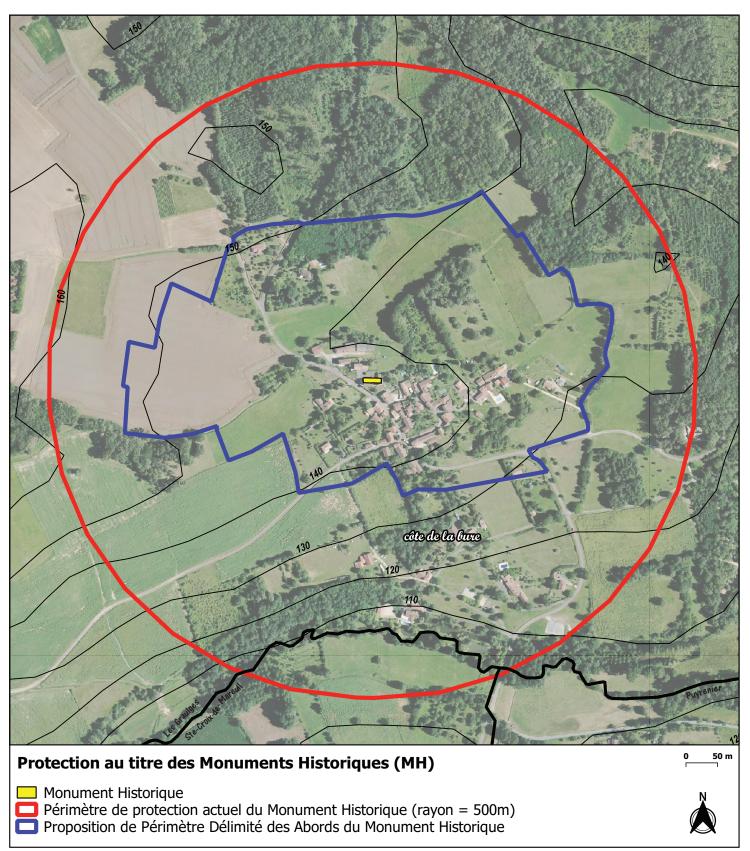
L'église est propriété de la commune.





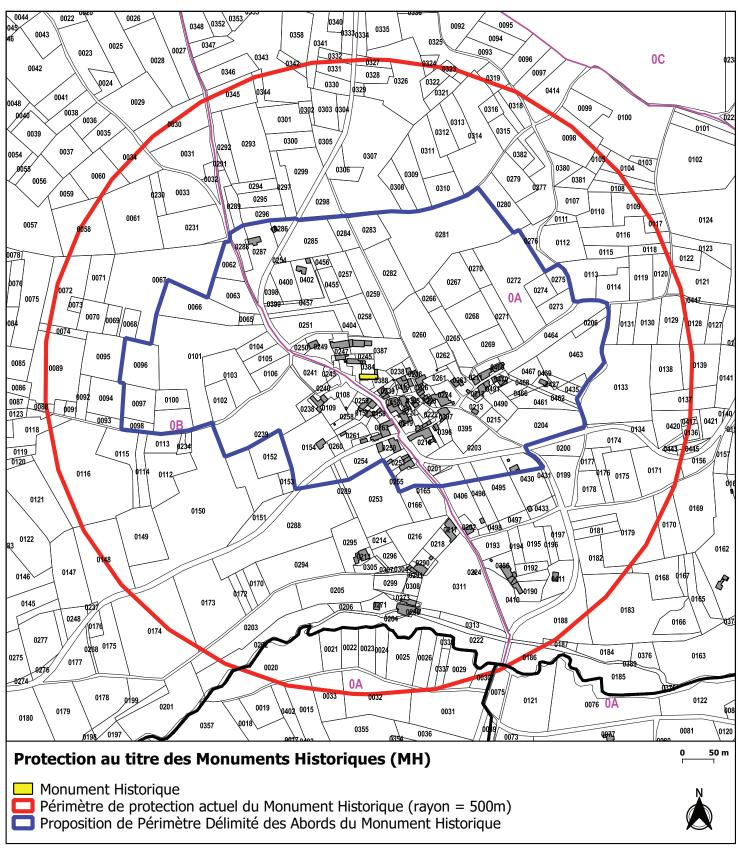
Page 160

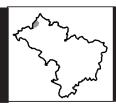




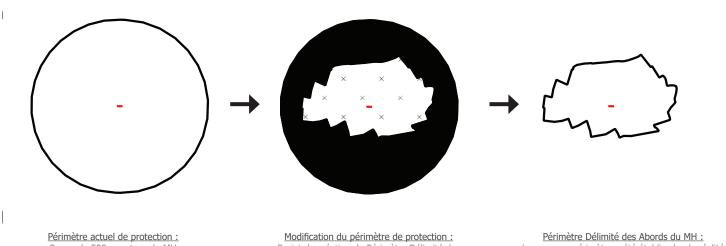


#### ◆ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





#### Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Rayon de 500 m autour du MH

Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

L'église des Graugles est localisée au nord du bourg patrimonial, lui-même implanté en surplomb de la vallée de la Nizonne.

Au nord, les boisements constituent une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique (pas de covisibilité). Ces boisements ont ainsi été considérés, dans le projet de PDA, comme étant les limites franches du nouveau périmètre. Les constructions récentes (de type pavillonnaire), desquelles on peut apercevoir le clocher de l'église, ont été maintenues dans l'espace protégé.

A l'ouest, le chemin agricole ainsi que la route départementale n°87 (entrée ouest sur le bourg) bordés de parcelles agricoles ouvertes permettent d'avoir une vue sur le bourg et le clocher de l'église. Le nouveau périmètre a cependant été réduit en tenant compte de la distance réelle depuis laquelle il devient possible d'identifier l'église ou tout du moins son clocher.

Il en est de même à l'est. Si ce n'est qu'en plus de cela, le nouveau périmètre s'est calé sur un linéaire d'arbres (haie champêtre).

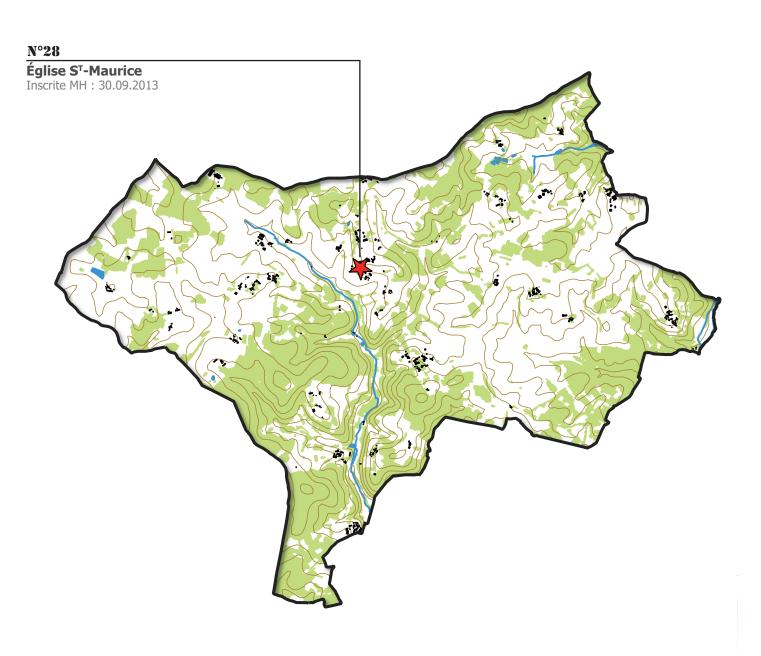
Au sud, le clocher de l'église constitue un véritable point d'appel et se devine en vue très lointaine (notamment depuis le plateau menant au bourg de Puyrenier). La visibilité très lointaine ne permet pas de fixer une limite physique évidente au nouveau périmètre. D'autant plus que, lorsque l'on arrive à proximité des abords du Monument Historique, la perception de l'édifice devient plus difficile du fait des quelques boisements cà et là et de la densité bâtie du bourg. C'est pourquoi, le nouveau périmètre a été délimité autour de l'enveloppe urbaine du bourg ancien, excluant les habitations situées au lieu-dit des Côtes de la Bure.

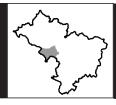
Le Monument Historique se situe, comme pour le périmètre initial, au centre du nouveau tracé.

# Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord

Janvier 2021

# Léguillac-de-Cercles





#### **Fiche n°28** Église S<sup>T</sup>-Maurice

#### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE: ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 30 septembre 2013

L'église est essentiellement périgourdine.

Le plan est composé d'une nef, d'un choeur sous le clocher et d'un sanctuaire.

La nef est couverte de deux coupoles. Ces coupoles sont montées sur des grands arcs brisés qui gauchissent pour épouser la courbure des pendentifs; les retombées se font sur des colonnes engagées.

Le départ du pendentif se fait sur l'extrados de l'arc.

L'avant chœur plus étroit est aussi voûté d'une coupole dont les arcs à rouleau retombent sur des colonnes engagées.

La première partie du sanctuaire est couverte d'un berceau brisé. Plus tard y a été adjoint un chevet circulaire voûté en cul de four.

Le clocher appartient au type des clochers à arcatures aveugles superposées.

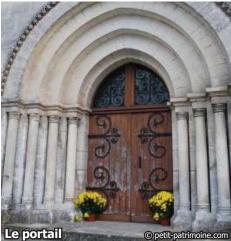
Un gros rectangle de Pierre, coupé net à l'ouest pour présenter une façade d'inspiration Saintongeaise, héritée de nombreuses restaurations plus ou moins dévastatrices est présent.

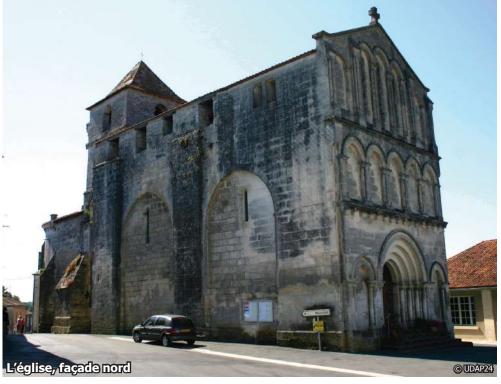
Des arcs d'applique plein cintre relient les contreforts de l'église tout entière. Un système défensif complexe occupait le dessus des voûtes, avec tout un arsenal de créneaux, mâchicoulis, archères, trous de tir.

Le clocher, la nef à 3 coupoles et l'avant choeur sont du XIIème. L'église a été fortifiée au XVème siècle d'après les traces des corbeaux qui soutenaient le chemin de ronde.

L'église S<sup>T</sup>-Maurice est propriété de la commune.





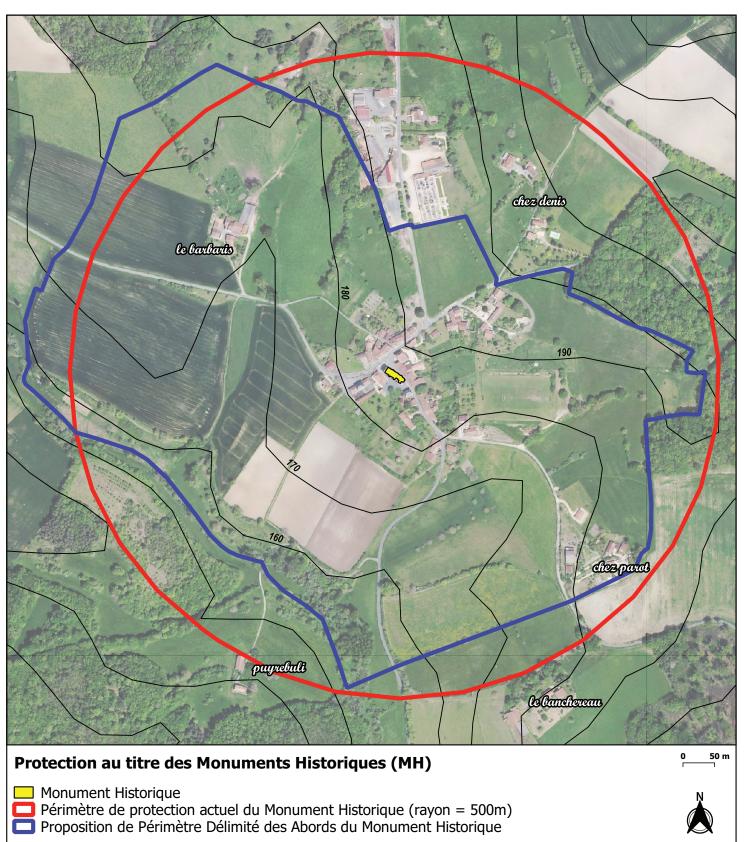


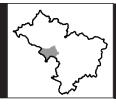


Page 166

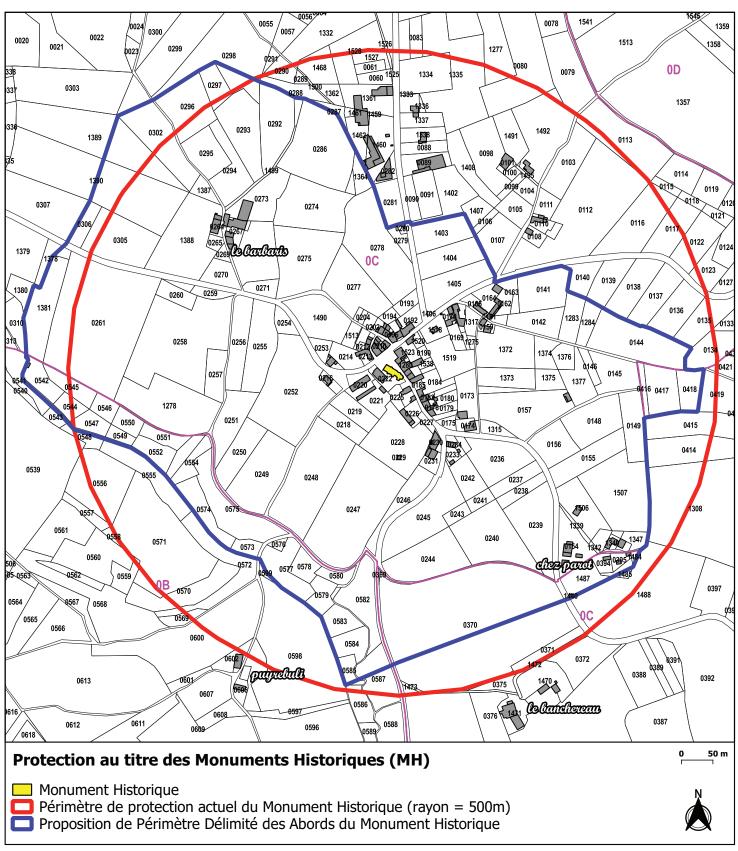
## **Fiche n°28** Église S<sup>T</sup>-Maurice







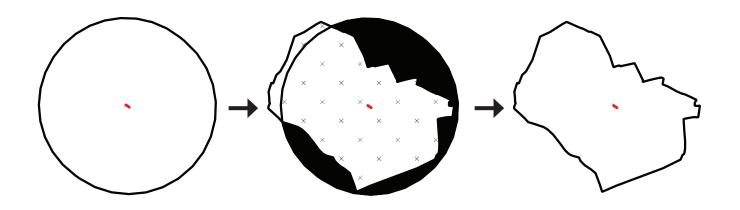
## **Fiche n°28** Église S<sup>T</sup>-Maurice



# **Fiche n°28** Église S<sup>T</sup>-Maurice



### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF <u>Périmètre Délimité des Abords du MH :</u>
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est légèrement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

L'église S<sup>T</sup>-Maurice se situe au coeur du bourg patrimonial de Léguillac-de-Cercles. Ce bourg typique prend place au centre d'une vaste clairière agricole ceinturée de massifs boisés. Il est mis en valeur par cet écrin de verdure, constitué en 1ère couronne de potagers, de vergers et de jardins d'agrément.

Les différentes entrées de « ville » (entrées nord et sud par la route départementale n°93, entrée ouest par la route départementale n°100, entrée est par la route du bourg) sont ainsi marquées par la présence de l'église en point d'appel, surplombant la masse bâtie du bourg dense.

Au nord, les bâtiments présents (constructions plus ou moins récentes, hameau Chez Denis, cimetière, menuiserie Azard), n'entretenant aucun relation visuelle avec le Monument Historique, ont été exclus du projet de PDA.

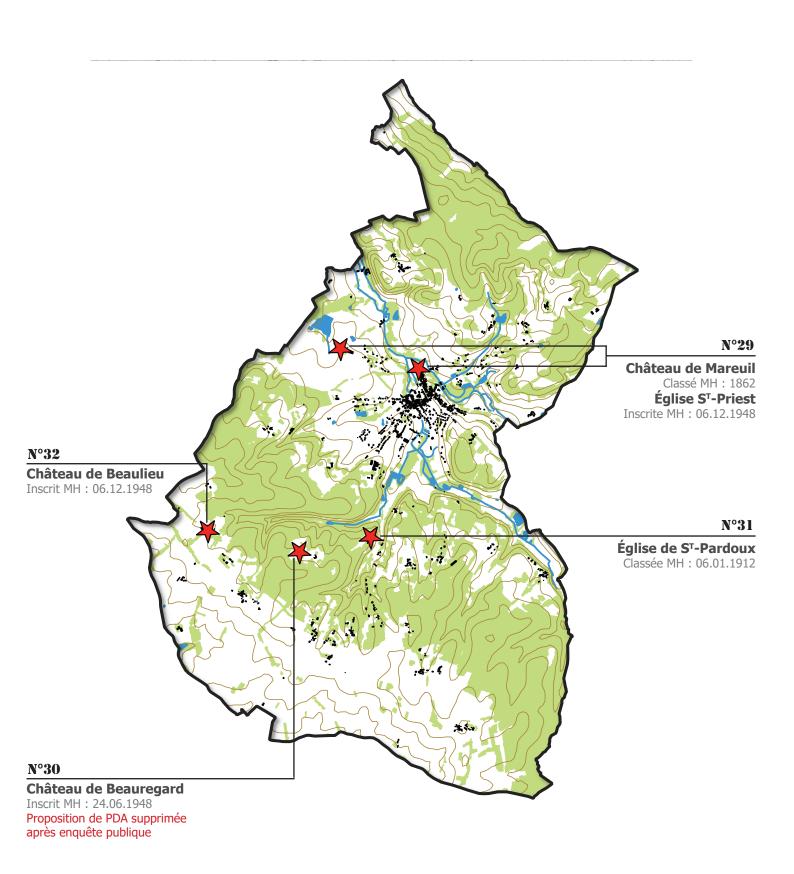
A l'ouest, la délimitation du projet de PDA s'est faite en suivant le ruisseau de la Sandonie.

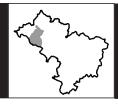
A l'est, le nouveau périmètre est similaire au périmètre initial, si ce n'est qu'il a été ajusté et recalé aux limites des boisements, empêchant toute perception du Monument Historique.

Au sud, lorsque l'on arrive sur le hameau de Parot, ou bien encore depuis la route départementale n°93, on devine le clocher de l'église, à une distance d'un peu moins de 500 mètres, affirmant ainsi la présence du bourg dans le paysage. C'est pourquoi le PDA a très légèrement été réduit, tenant compte de la distance réelle depuis laquelle il devient possible d'identifier l'église.

# Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord

# Mareuil





### **Fiche n°29** Château de Mareuil et église S<sup>T</sup>-Priest

### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE: ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA, PETIT-PATRIMOINE.COM)

-

Château de Mareuil : édifice classé au titre des Monuments Historiques depuis 1862 Église S<sup>T</sup>-Priest : édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 06 décembre 1948

### ▶ Le château de Mareuil

Le château de Mareuil était le siège d'une des quatre baronnies du Périgord. Le troubadour Arnault de Mareuil, qui écrivit les « Saluts d'amour » de 1170 et 1200, est né dans ce château.

L'édifice, en partie ruiné, est protégé par des fossés en eau. Sa forme est irrégulière. Il a été rebâti à la fin du XVème siècle, sur d'anciennes fondations.

Le plan est triangulaire, flanqué de tours aux angles. Un petit bâtiment accolé au revers d'une de ces tours servait de corps de garde.

Deux tours rondes, munies d'embrasures à canons, encadrent l'entrée, constituée par une porte en anse de panier, donnant accès à la cour intérieure.

Près de l'entrée se trouve la chapelle. Elle est de style gothique flamboyant.

En face de la porte d'entrée, dans l'angle opposé de la cour, s'élève le donjon carré qui renferme un escalier monumental.

Les intérieurs sont généralement lambrissés et ornés de grandes cheminées de bois dans le goût du XVII<sup>ème</sup> siècle.

# Le château de Mareuil appartient à un propriétaire privé.

Il est ouvert au public en saison estivale.

### ► L'église S<sup>T</sup>-Priest

Aujourd'hui en ruine, cette petite église romane date du XIIème siècle.

Le choeur arrondi comporte deux rangées d'arcatures et cinq colonnes engagées. Au-dessous, viennent s'insérer cinq arcatures en plein cintre.

A noter qu'un escalier mène au clocher récent.

Un porche en plein cintre à plusieurs arcs est également présent. Le dernier arc est par ailleurs souligné de pointes de diamant.

L'église S<sup>T</sup>-Priest est propriété de la commune.

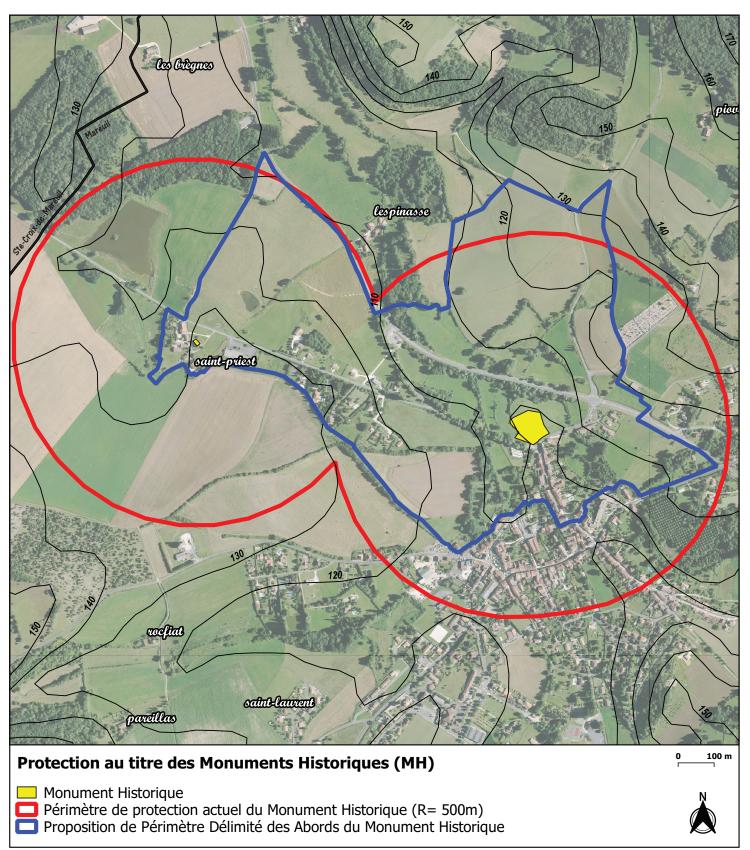


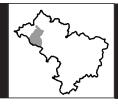


# Fiche n°29 Château de Mareuil et église S<sup>T</sup>-Priest



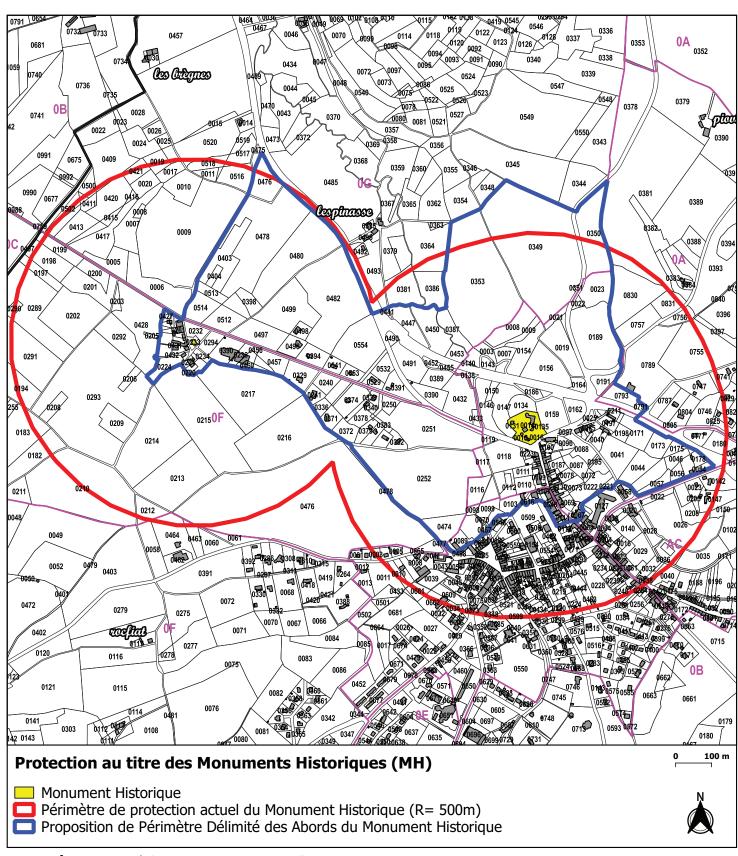
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





## Fiche n°29 Château de Mareuil et église S<sup>T</sup>-Priest

◆ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

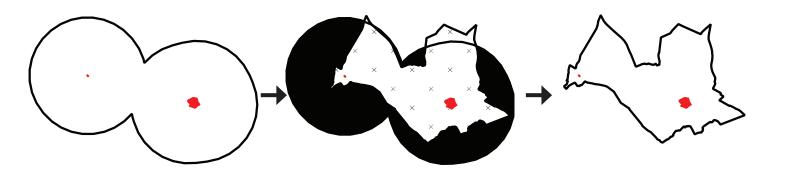


### Fiche n°29

## Château de Mareuil et église S<sup>T</sup>-Priest



### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF Périmètre Délimité des Abords du MH: Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

La topographie et la situation des deux monuments en « enfilade » (visibiles depuis la route départementale n°939) ont incité à proposer un périmètre commun pour les deux édifices. La trame viaire permet de découvrir le suivant quand le précédent disparaît de la vue.

La présence majestueuse du château de Mareuil marque très clairement l'entrée nord du bourg. Les vestiges de l'église S<sup>T</sup>-Priest, sont quand à eux localisés plus à l'ouest, au niveau du hameau de S<sup>T</sup>-Priest.

À S<sup>T</sup>-Priest, le périmètre de protection initial a été réduit au nord, à l'ouest et au sud. Effectivement, les bâtiments présents, encerclant le Monument Historique sur un croissant ouest, viennent masquer la perception de l'édifice.

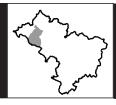
A l'est, une frange bâtie relativement récente a été maintenue dans le nouveau périmètre. Le vaste bâtiment en tôles occupé par une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) a été conservé dans l'espace protégé. La grande plaine agricole située au nord-est offre de belles perspectives paysagères en direction du Monument Historique, lui permettant d'être nettement visibile depuis la route départementale n°939.

Le nouveau périmètre lié au château de Mareuil n'a que très peu évolué comparativement au périmètre actuel.

Au nord, même si aujourd'hui du fait de la présence d'une trame bocagère, le Monument Historique n'est pas réellement perceptible en des distances plus éloignées que celles du périmètre de 500 mètres, le projet de PDA a tout de même légèrement été agrandi. Effectivement, dans le cas où des coupes ou abattages d'arbres seraient réalisés au niveau de ces espaces situés en surplomb, des perspectives paysagères importantes s'ouvriraient en direction du château, localisé en contrebas.

A l'est, le cimetière n'entretenant aucune relation visuelle avec le Monument Historique a été retiré dans le projet de PDA. Depuis les constructions récentes situées le long de la route des Conseillers et du chemin de Terre Blanche, on peut apercevoir le château de Mareuil. Néanmoins, cette zone d'urbanisation récente, en rupture avec la qualité architecturale du château et des constructions le bordant, n'ont pas été retenues dans le nouveau périmètre. C'est le pont, situé à l'intersection de la route départementale n°939 et de la route départementale n°708 qui marque l'extrémité est du nouveau périmètre.

Au sud, du fait de la densité du tissu urbain du bourg, le château n'est que très peu perceptible. L'édifice se découvre très tardivement depuis la rue du Château. C'est pourquoi la délimitation du PDA a été réduite sur une frange sud.



# Fiche n°30 Château de Beauregard

### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 24 juin 1948

### Le château actuel fut rebâti vers la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, sur des fondations plus anciennes.

La dernière prieure de l'abbaye de Fontaine y naquit. Elle fut tuée et brûlée à la Révolution, et repose dans l'église de Saint-Pardoux.

Le corps de logis est flanqué de deux énormes tours à mâchicoulis, et est défendu au nord par une troisième tour désaxée sur la gauche.

A l'est, une chartreuse du XVIIIème siècle à un étage, soudée à la forteresse en équerre est présente. Des pilastres rejoignent le toit.

# Le château de Beauregard appartient à un propriétaire privé.

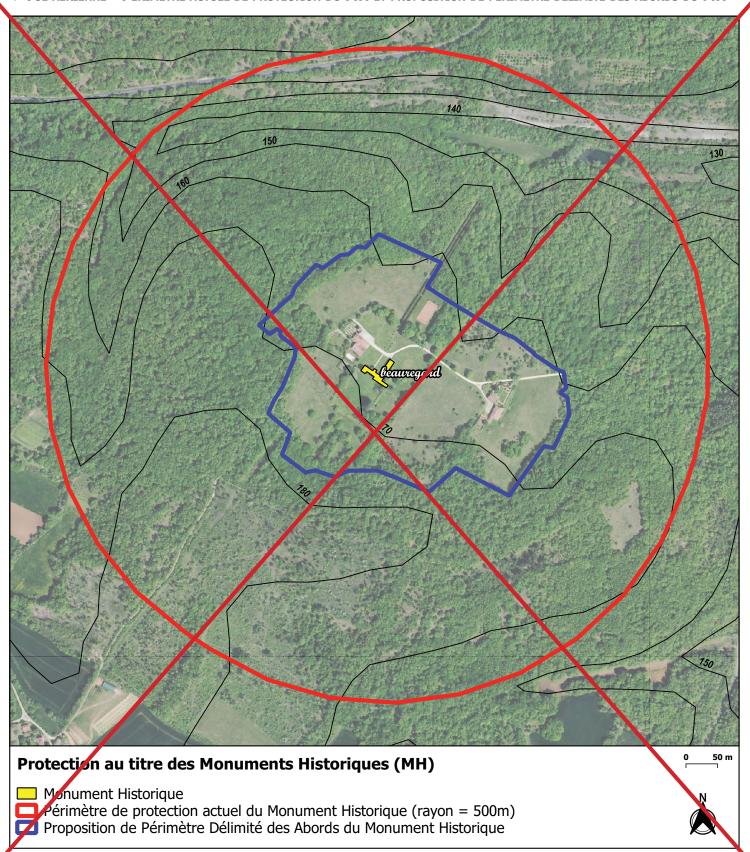


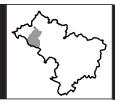
# Fiche n° 30 Château de Beauregard



### Proposition de PDA supprimée après enquête publique

Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

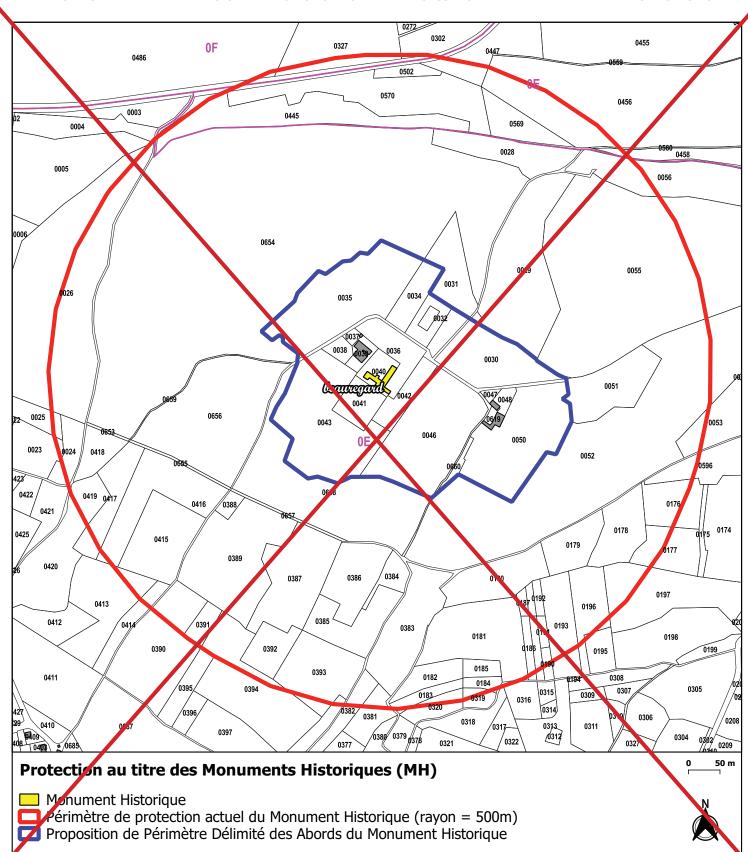




# **Fiche n°30** Château de Beaurega<u>rd</u>

### Proposition de PDA supprimée après enquête publique

♦ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

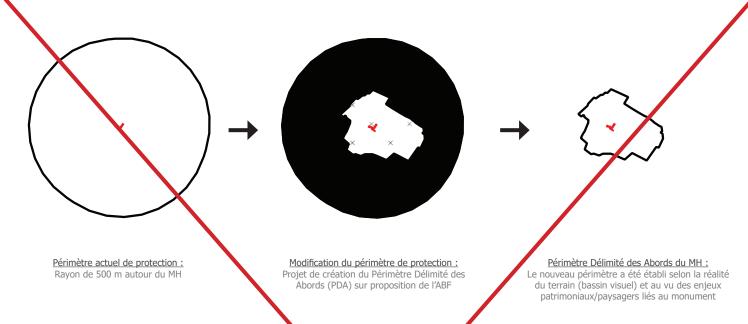


# Fiche n°30 Château de Beauregard



### Proposition de PDA supprimée après enquête publique

♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Il est proposé ici d'établir un Périmètre Delimité des Abords (PDA) dont la superficie est nettement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

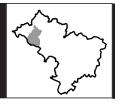
Le château de Beauregard est localisé sur le flanc d'une colline, au nivezu d'une clairière, en plein coeur d'un massif boisé. Il est situé au sud du bourg de Mareuil, entre les routes départementales n° 08 et 99.

L'important couvert boisé, ainsi que la topographie du lieu (relief relativement vallonné) ne permettent pas de visualiser le Monument Historique en quelque point que ce soit.

La délimitation du PDA s'est ainsi faite en suivant la limité de l'espace puvert (clairière) incluant, de fait, l'emprise foncière du domaine du château.

Le Monument Historique se situe, comme pour le périmètre initial, au centre du louveau tracé.

Il convient également de préciser que la proposition de délimitation du PDA est conçue en suivant les limites du parcellaire cadastral.



### ♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)



Édifice classé au titre des Monuments Historiques depuis le 06 janvier 1912

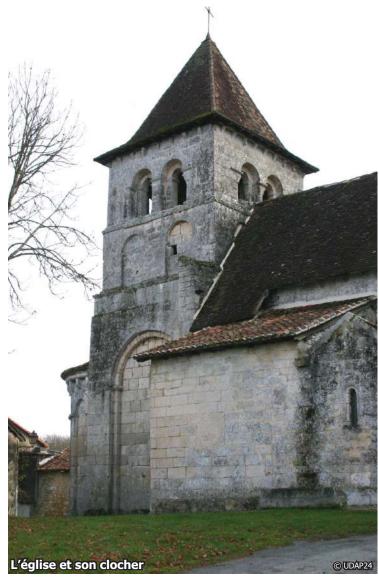
### L'édifice, d'origine romane, a subi d'importantes modifications au XV<sup>ème</sup> siècle.

Il a conservé, de la première période, une abside semi-circulaire avec sa toiture primitive en tuiles pierres posée sur la voûte, et un clocher dont l'étage du beffroi est décoré d'arcatures.

Ce clocher de plan carré précède l'abside et renferme une coupole.

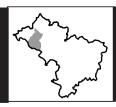
Toutes les autres parties de l'édifice ont été recouvertes, au XVème siècle, de voûtes d'arêtes.

L'église S<sup>T</sup>-Pardoux est propriété de la commune.

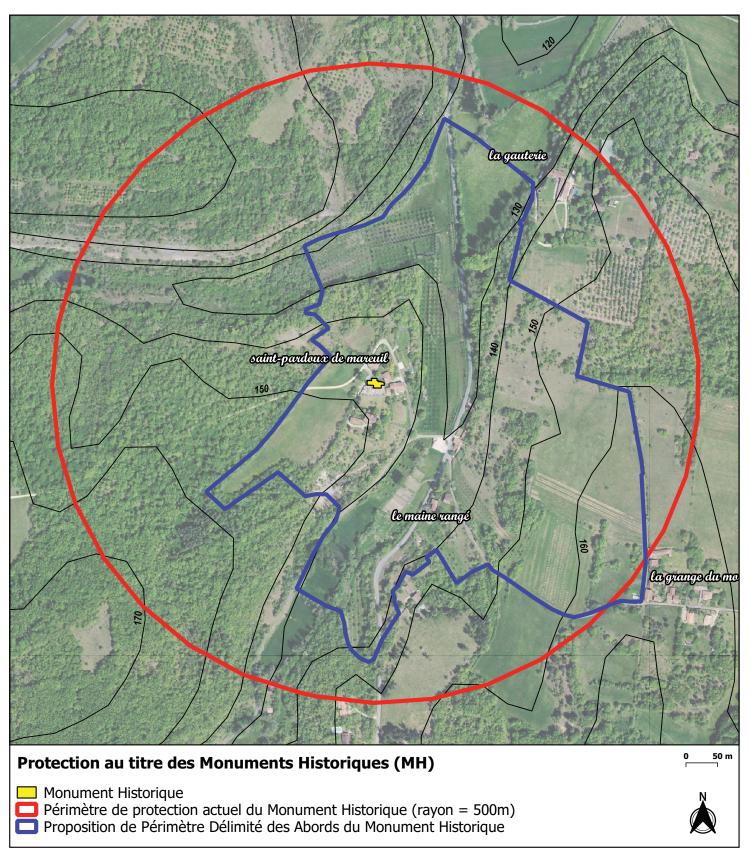


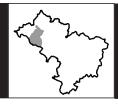


Page 180

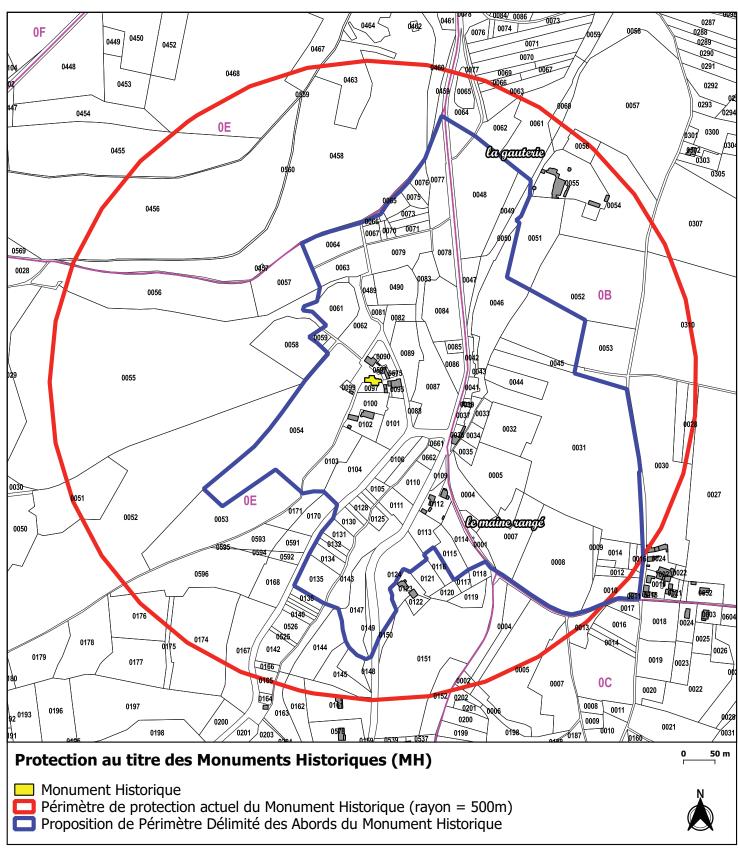


♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



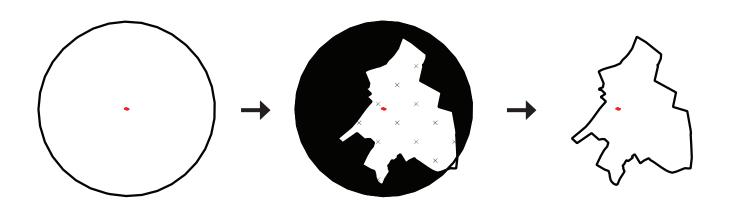


♦ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



<u>Périmètre actuel de protection :</u> Rayon de 500 m autour du MH Modification du périmètre de protection : Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF <u>Périmètre Délimité des Abords du MH :</u>
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

L'église S<sup>T</sup>-Pardoux est située au sud du bourg de Mareuil, non loin de la route départementale n°99, au coeur du hameau de S<sup>T</sup>-Pardoux-de-Mareuil. Le paysage présent sur ce secteur est relativement diversifié : l'église s'insère au milieu d'un paysage semi-ouvert, entre falaises (le long de la route départementale), prairies agricoles ouvertes, parcelles boisées et parfois exploitées (peupleraies en bordure du ruisseau).

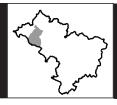
Sur un axe nord/sud, la route départementale n°99 longeant le hameau sur son côté est, octroie une vue relativement dégagée sur le Monument Historique, véritable point de repère. De fait, sur cet axe, le projet de PDA reprend quasiment le même périmètre que celui des 500 mètres, si ce n'est qu'il a été ajusté par rapport à la distance où il devient réellement possible d'identifier l'église ou tout du moins son clocher.

Au nord, même si aujourd'hui du fait de la présence de plantations de peupliers, le Monument Historique est masqué, le projet de PDA a tout de même était maintenu jusqu'à la limite de l'écran végétal. Effectivement, dans le cas où des coupes ou abattages d'arbres seraient réalisés au niveau de ces espaces, des perspectives paysagères importantes s'ouvriraient en direction de l'église.

Lorsque l'on arrive par le sud, ce n'est qu'à l'intersection de la route départementale n°99 et de la route menant au lieu-dit Maine Rangi que l'on peut apercevoir le clocher de l'église S<sup>T</sup>-Pardoux. C'est pourquoi le nouveau PDA a légèrement été réduit sur une partie sud.

A l'ouest, au nord-ouest et au sud-ouest, l'important couvert boisé constitue une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique (pas de covisibilité). Ce boisement est ainsi considéré, dans le projet de PDA, comme étant la limite du nouveau périmètre.

A l'est, le domaine du château de la Gauterie, n'entretenant aucune relation visuelle avec le Monument Historique, a été exclu du nouveau périmètre. Celui-ci trouve sa limite le long du chemin enherbé que l'on peut emprunter depuis le hameau de la Grange Moraud, en excluant les parcelles boisées et le hameau de la Gauterie (plus au nord-est).



♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, CHATEAUDEBEAULIEU.NET)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 06 décembre 1948

Ancien fief des Albrets, Henri IV y aurait séjourné.

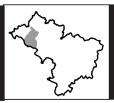
Le Château de Beaulieu témoigne de l'ancienneté d'une vie active sur ce promontoire, tôt renommé pour la beauté de son site et la réputation de son vignoble : les moines auraient vendangé sur ces coteaux dès le XIIème siècle, comme en témoigne la fresque de l'oratoire.

Édifié pour la partie la plus ancienne au début du XIVème siècle, Beaulieu fut d'abord un fortin gascon au plan rectangulaire classique, flanqué de deux tours de défense sur sa façade nord.

La demeure a été agrandie au XVIème siècle : deux tours ont été rajoutées de part et d'autre du corps de logis ; Le tout fut complété par des bâtiments de ferme formant une vaste cour carrée aux proportions harmonieuses.

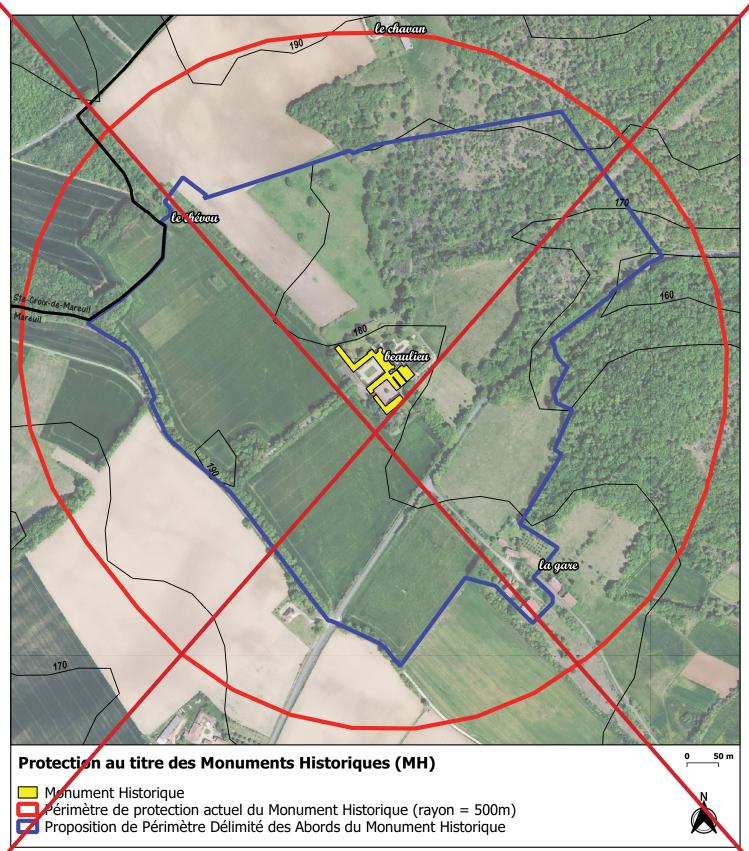
Le château de Beaulieu appartient à un propriétaire privé.

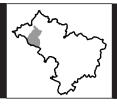




### Proposition de PDA modifiée après enquête publique

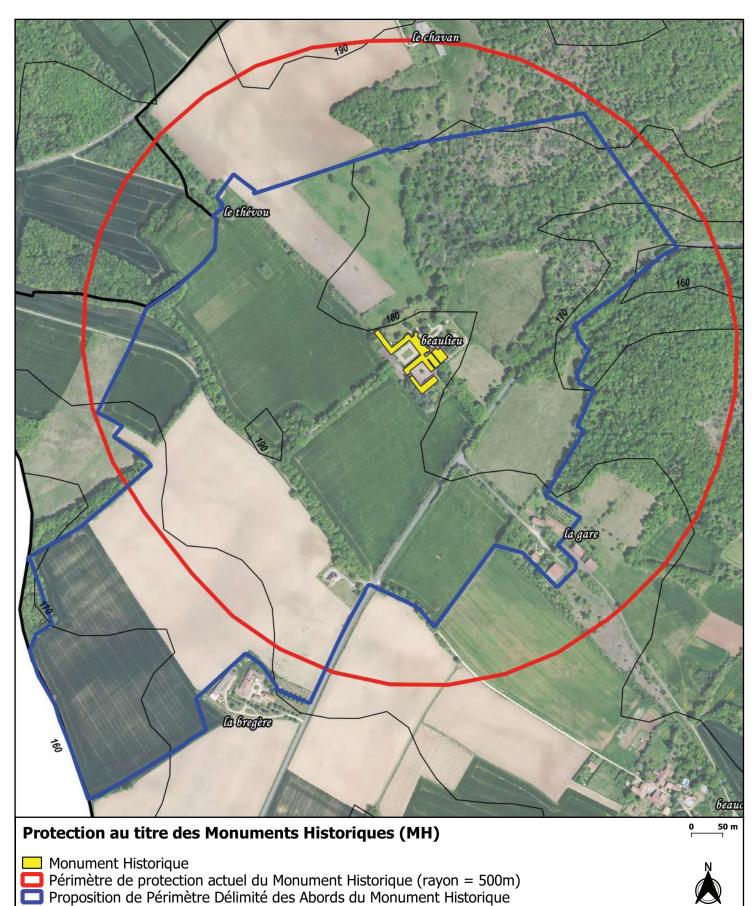
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

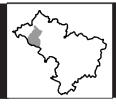




### Nouvelle proposition de PDA

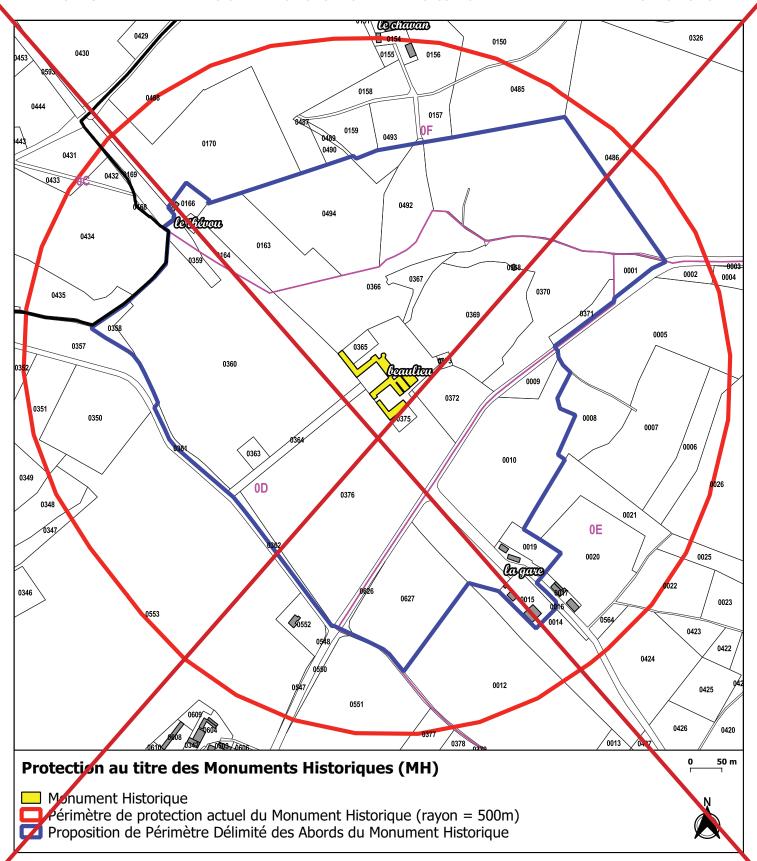
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

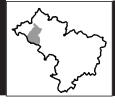




### Proposition de PDA modifiée après enquête publique

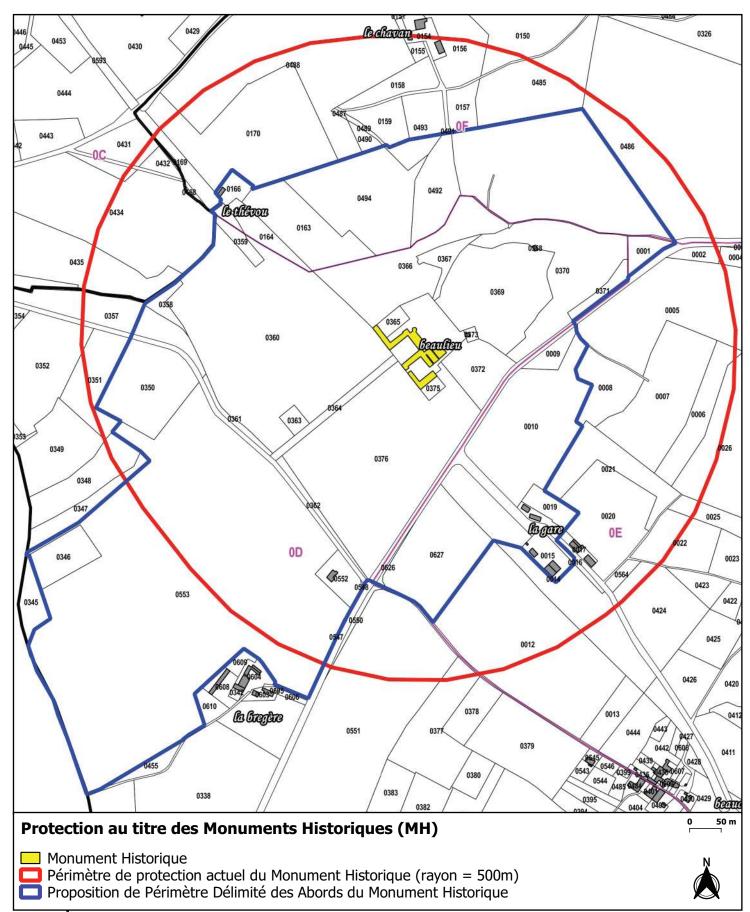
♦ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





### Nouvelle proposition de PDA

♦ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH





### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est quasiment identique à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

Le château de Beaulieu est situé au sud-ouest du bourg de Mareuil, non loin de la route départementale n°708. Il se trouve au coeur du plateau céréalier du Vertaillacois, parsemé çà et là de haies ou d'alignements d'arbres, témoins d'une trame bocagère. Des massifs forestiers viennent tout de même ceinturer ces grands espaces ouverts.

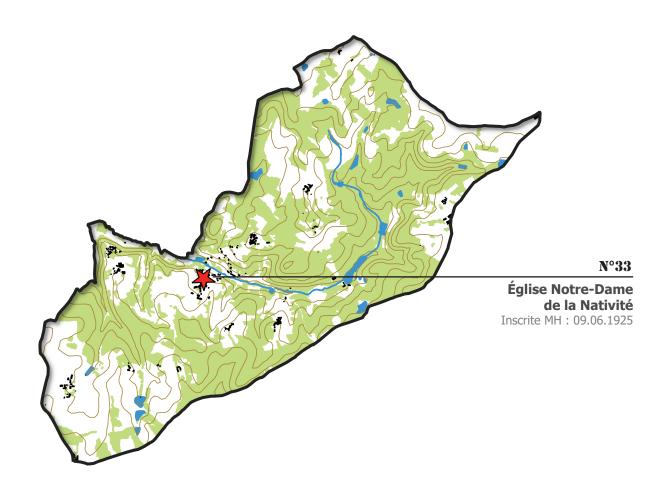
Au nord, la proposition de PDA a été réduite par rapport au périmètre initial. Effectivement, la construction isolée au Thévou, l'espace agricole ouvert et l'écrin boisé du domaine, présent en arrière plan du château, ont fixé la limite du projet de PDA.

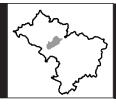
Le couvert boisé à l'est constitue une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique. Ce boisement est ainsi considéré, dans le projet de PDA, comme étant pour partie la limite est du nouveau périmètre. Les premières constructions présentes au niveau du hameau de la Gare ont été maintenues dans l'espace protégé. Les autres, plus éloignées, d'où il n'est pas possible de percevoir le Monument Historique, ont été exclues du nouveau périmètre.

La limite sud-ouest du PDA est, par contre, bien plus profonde pour intégrer le vaste espace agricole dégagé qui s'étend au pied du château.

# Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord

# **Monsec**





♦ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE)



Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 09 juin 1925

# L'église fût construite d'un seul jet au début du XVIème siècle (1508).

La disposition du plan est des plus simples : un rectangle divisé en trois travées ; les deux travées d'extrémité à peu près carrées, celle du milieu moins longue, portant clocher.

Trois grandes fenêtres géminées, à meneaux et broderies sont présentes dans la partie supérieure. Celle-ci, aménagée pour la défense, présente une série de créneaux.

La partie haute du clocher, sur les faces nord et sud, a été refaite.

En dehors de cette restauration, l'édifice a gardé intactes ses dispositions primitives.

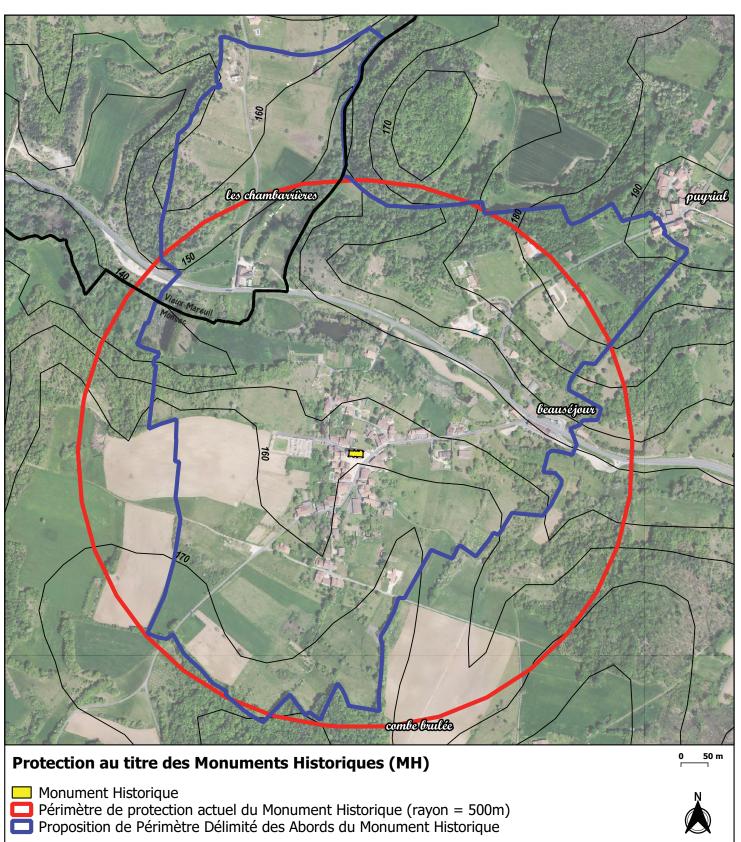
L'église Notre-Dame-dela-Nativité est propriété de la commune.





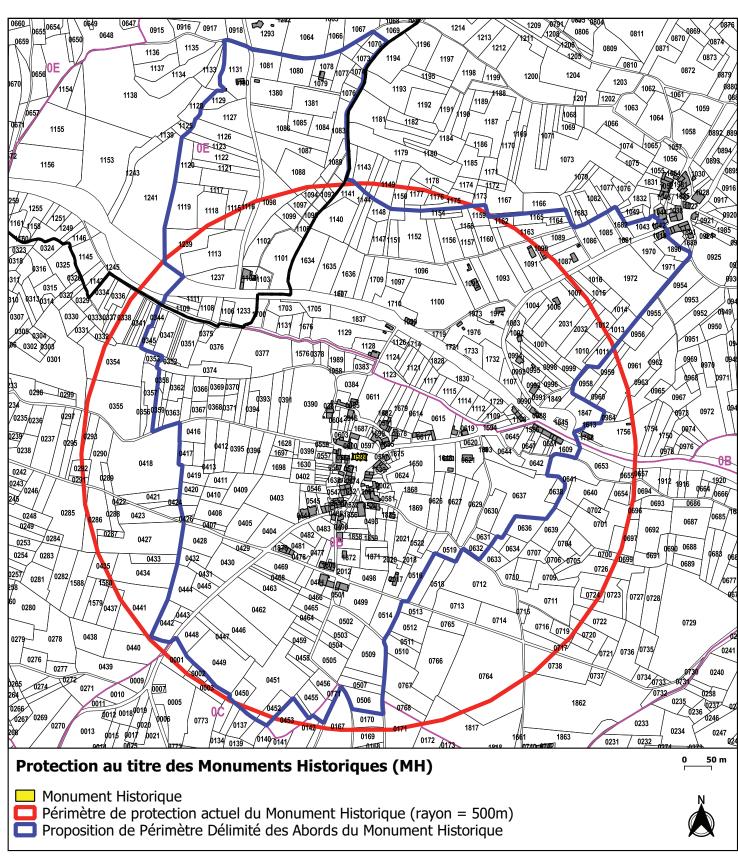


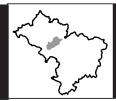
♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH



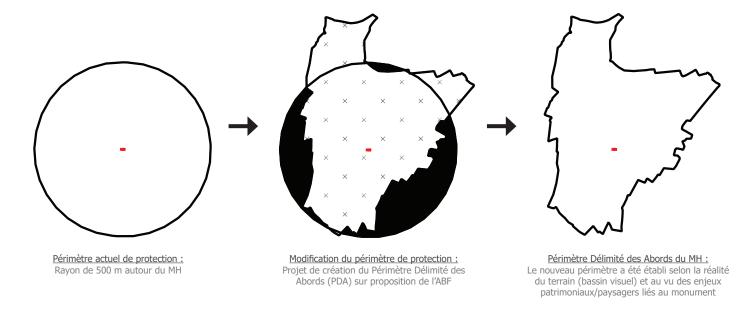


PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH





### ♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH



Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est quasiment similaire à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

L'église Notre-Dame-de-la-Nativité est localisée au coeur du bourg patrimonial de Monsec, en surplomb de la Vallée de la Belle, à proximité de la route départementale n°939.

Au nord-ouest et au nord-est, le projet de PDA déborde légèrement comparativement au périmètre actuel. Effectivement, la route des Couteaux qui monte au hameau du Beneychie est relativement dégagée (bordée d'espaces prairials ouverts), laissant place à un point de vue sur le profil du bourg de Monsec et son église. De fait, le projet de PDA inclut la clairière agricole dans sa quasitotalité jusqu'au chemin pédestre. Certaines constructions récentes et isolées ont donc été ajoutées à l'espace protégé. Au nord-est, depuis le hameau de Puyrial, situé plus en hauteur comparativement au bourg de Monsec, on devine très nettement le clocher de l'église, véritable point de repère dans le paysage (point d'appel). Ainsi, le nouveau périmètre s'étend jusqu'à l'entrée de ce hameau, incluant des espaces parfois boisés (plantations de conifères), masse végétale, qui aujourd'hui bouche légèrement la vue, mais qui, dans le cas de coupes ou abattages d'arbres viendrait ouvrir de larges perspectives paysagères en direction de l'église.

Sur un axe ouest/est, le village de Monsec et son église s'offrent à la vue des usagers depuis la route départementale n°939. Ainsi le long de cette trame viaire, le périmètre de protection n'a que très peu évolué (à la baisse) : à l'ouest, il commence désormais après le virage dans lequel se trouve une aire de repos ; à l'est, il débute au niveau de l'hôtel-restaurant du Beauséjour. Il convient de préciser que la rivière de la Belle longeant cet axe routier, peut, de par la végétation dense de sa ripisylve, venir masquer ça et là la vue en direction de l'église. Ces espaces ont pourtant été maintenus dans le périmètre de protection dans le cas de coupes ou abattages d'arbres (ouvertures paysagères).

A l'ouest et à l'est, c'est la topographie du lieu (vallons qui ne permettent pas de visualiser le Monument Historique), ainsi que la présence de couverts boisés importants qui ont déterminé la délimitation du projet de PDA.

Au sud, le nouveau périmètre est quasiment le même, si ce n'est qu'il a été recalé au parcellaire et à la limite du boisement, barrière visuelle, empêchant la visibilité vers l'édifice.

# Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord